



Nantes, le 7 juin 2021

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Rapport annuel de mise en œuvre FEADER pour l'année 2020

POUR APPROBATION

Dispositions réglementaires

L'article 50 du règlement n°1303/2013 prévoit la réalisation d'un rapport annuel sur la mise en œuvre (RAMO) du Programme de Développement Rural Régional (PDRR).

Ce rapport doit comporter les informations clés sur la réalisation du programme et ses priorités au regard des données financières, des indicateurs communs et des valeurs cibles.

Il comporte des tableaux des indicateurs et une présentation de l'activité pour l'année 2020.

Il doit être soumis à l'approbation du CRS avant le 30 juin. Le contenu et la forme du document sont imposés (tableaux, indicateurs, questions évaluatives, sections) et issus du système informatique SFC qui est l'outil de communication entre la Commission européenne et les autorités de gestion.

Les données présentées sont arrêtées au 31 décembre 2020 (*sources : Systèmes d'information OSIRIS et ISIS, ODR*).

Ce rapport donnera aussi lieu à un « Résumé Citoyen » porté à connaissance du public et mis en ligne sur le site de la Région.

Afin de faciliter la compréhension du document, la présente note propose une grille de lecture présentant succinctement les différentes rubriques du RAMO.

Présentation des rubriques du RAMO

Section 1 : INFORMATIONS CLES SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITES (pages 1 à 42)

Cette partie est constituée, d'une part, de tableaux financiers et de tableaux présentant l'état d'avancement de différents indicateurs et, d'autre part, d'explications liées aux réalisations pour chacun des domaines prioritaires ouverts dans le programme.

Section 2 MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION (page 42)

Cette partie présente l'état d'avancement du plan d'évaluation et les évaluations réalisées au cours de l'année de référence du RAMO. En 2020, les travaux relatifs à l'évaluation d'impact des programmes FEDER et FEADER sur la protection et la préservation de l'environnement ont été publiés.

Section 3 ELEMENTS QUI AFFECTENT LA PERFORMANCE DU PROGRAMME ET MESURES PRISES (page 46)

Cette partie présente les moyens utilisés pour assurer la qualité de la mise en œuvre du programme : modifications du programme, formation, plan d'action, animation.

Section 4 MISE EN ŒUVRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET OBLIGATIONS DE PUBLICITE (page 50)

Cette partie présente l'état d'avancement du réseau rural régional ainsi que les actions mises en œuvre par la Région pour assurer la publicité du programme.

⇒ **Le projet de RAMO 2020 du programme de développement rural régional est joint en annexe à la présente note pour approbation des membres du CRS.**

Rapport annuel de mise en œuvre FEADER

1. Informations clés sur la mise en œuvre du programme et ses priorités

A. Indicateurs communs et cibles

Tableau A : dépenses publiques totales engagées par mesure et par domaine prioritaire (DP) – données annuelles 2020

Mesure/DP	2A	2B	3A	Priorité 4	5A	5B	5C	5E	6B	TOTAL (€)
1	0	0	0	0	0	0	0	0		1 064 092
4	13 880 959		20 702 750	648 784	16 800	4 116 163	39 929			39 405 385
6		14 919 270								14 919 270
7				115 868						115 868
8								400 265		400 265
10				1 747 757						1 747 757
11				10 760 137						10 760 137
13				10 142 402						10 142 402
16										0
19									5 851 761	5 851 761
Assistance technique										4 467 226
TOTAL										88 874 164



Tableau B1 : indicateurs de réalisation par mesure et par domaine prioritaire – données cumulées

			P2		P3	P4	P5				P6	TOTAL
			2A	2B	3A		5A	5B	5C	5E	6B	
Mesure 1	Formation professionnelle et acquisition de compétences (1.1)	Nombre d'opérations de formation soutenues										4
		Nombre de participants aux formations										NC
		Nombre de jours de formation										NC
		Dépense publique totale										1 721 590
	Dépense publique totale mesure 1											1 721 590

			P2		P3	P4	P5				P6	TOTAL
			2A	2B	3A		5A	5B	5C	5E	6B	
Mesure 4	Nombre d'opérations aidées (= nb de dossiers)	investissements dans les exploitations agricoles (4.1.1 et 4.1.2)	3 291				14	600				3 905
		investissements dans la transformation (4.2.1 et 4.2.2)			133							133
		investissements dans les infrastructures (4.3.1 et 4.3.2)					0		57			57
		investissements non productifs (4.4)				8						8
	Nombre d'exploitations agricoles aidées (4.1.1. et 4.1.2)		3 291				14	600				3 905
	Nombre d'opérations aidées (mesure 4)		3 291		133	8	14	600	57			4 103
	Dépense publique totale 4.1.1 et 4.1.2		95 579 864				287 163	28 177 319				124 044 346
	Dépense publique totale 4.2.1 et 4.2.2				37 640 725							37 640 725
	Dépense publique totale d'investissements en infrastructures (4.3.1 et 4.3.2)						0		2 303 689			359 245
	Dépense publique totale 4.4					92 251						92 251
Dépense publique totale mesure 4		95 579 864		37 640 725	92 251	287 163	28 177 319	2 303 689			164 081 011	



		P2		P3	P4	P5			P6	TOTAL	
		2A	2B	3A		5A	5B	5C	5E		6B
Mesure 7	Nombre d'opérations d'études et d'investissements dans le patrimoine naturel (7.6.1 et 7.6.2)					35					35
	Nombre d'opérations mesure 7					35					35
	Dépense publique totale mesure 7					319 756					319 756
Mesure 8	Nombre de bénéficiaires aidés pour la mise en place de systèmes agroforestiers (8.2)								43		43
	Surface concernée par la mise en place de systèmes agroforestiers (ha) (8.2)								371		371
	Dépense publique totale (8.2)								273 205		273 205
	Nombre d'opérations aidées en faveur de la résilience et de l'amélioration de l'écosystème forestier (8.5.1 et 8.5.2)								48		48
	Surface concernée par les investissements en faveur de la résilience et de l'amélioration de l'écosystème forestier (8.5.1 et 8.5.2)								484		484
	Investissements totaux en faveur de la résilience et de l'amélioration de l'écosystème forestier (8.5.1 et 8.5.2)								652 441		652 441
	Dépense publique totale en faveur de la résilience et de l'amélioration de l'écosystème forestier (8.5.1 et 8.5.2)								490 862		490 862
Mesure 16	Nombre d'opérations de coopération PEI aidées (16.1)				117						117
	Nombre de groupes du PEI aidés (16.1)				6						6
	Nombre de partenaires, dans les groupes du PEI (16.1)	ONG			18						18
		instituts de recherche			234						234
		exploitants agricoles			0						0
		PME			43						43
		conseillers			208						208
		autres (organismes publics...)			94						94
	Dépense publique totale pour le PEI (16.1)				323 794						323 794
Nombre d'opérations aidées pour l'élaboration de chartes forestières (16.8)								0		0	
Dépense publique totale pour l'élaboration de chartes forestières (16.8)								0		0	



Tableau B2 : Indicateurs de réalisation pour LEADER, le réseau rural et l'assistance technique – données cumulées

LEADER

		2A	2B	3A	3		5		5C	5D	5E	6A	6B	6C	
					B	P4	5A	B							
Mesure 19	Nombre de GAL sélectionnés												27		
	Population couverte par les GAL												1 926 358		
	Nombre de GAL plurifonds												0		
	Types de porteurs de projets	ONG/ Associations												155	
		GAL												143	
		organismes publics												512	
		PME												114	
		Autres												20	
	Nombre de projets de coopération	coopération interterritoriale												0	
		coopération transnationale												0	
	Nombre de GAL coopération	coopération interterritoriale												0	
		coopération transnationale												0	
	Dépense publique totale	Soutien préparatoire (19.1)	Aide à la préparation des stratégies											287 173	
			kit de démarrage											0	
		Aide à la mise en œuvre (19.2) (sur la base du DP prédominant auquel contribue le projet)												20 935 352	
Coopération (19.3)		soutien technique préparatoire											0		
		soutien à des projets de coopération interterritoriale											0		
		soutien à des projets de coopération transnationale											0		
Animation et frais de fonctionnement	frais de fonctionnement														
	animation												3 238 248		



Réseau rural (en cumulé)

		TOTAL	dont dédiés à la diffusion	dont dédiés à du conseil ou des services d'aide à l'innovation	dont dédiés aux GAL	
	Nombre d'outils de communication créés par le réseau rural régional	nombre d'évènement organisés	24	0	0	8
		nombre de publications (flyers, newsletters, magazines...) dont les e-publications	12	10	0	2
		nombre d'autres outils (sites web, réseaux sociaux)	4	0	0	0
		nombre de projets exemplaires collectés et diffusés	14	13	0	1
	Nombre d'échanges thématiques	groupes de travail thématiques	2	0	0	0
		consultations des parties prenantes	2	0	0	0
		autres (formations, forums...)	6	0	0	6
	Nombre d'activités du réseau européen de développement rural auxquelles le réseau rural régional a participé		3	0	0	0
	auxquelles le réseau rural régional a apporté une contribution active		3	0	0	0
Dépense publique totale	assistance technique totale		0	0	0	0
	dont soutien au lancement et fonctionnement du réseau rural régional		0	0	0	0

Assistance technique

Dépense publique totale	frais de fonctionnement	0
	autres coûts (études, formations...)	0

Tableau B3 : Indicateurs de réalisation pour les mesures surfaciques et pluriannuelles – données annuelles



		2A	2B	3A	3B	P4	5A	5B	5C	5D	5E	6A	6B	6C	TOTAL	
Mesure 10	Nombre de contrats aidés (10.1)					4 761									4 761	
	Dépense publique totale (10.1)					22 280 168										22 280 168
	Dépense publique totale	Gestion des intrants (production intégrée, réduction des engrais minéraux, réduction des pesticides)					9 575 209,27									9 575 209,27
		Gestion des habitats	Création et entretien des particularités écologiques				417 569,37									417 569,37
			Maintien de systèmes de prairies et de terres arables en Haute Valeur Naturelle				5 313 462,46									5 313 462,46
		Approche intégrée	Diversification des cultures, rotation des cultures				14 600,28									14 600,28
			Régimes d'alimentation des animaux, gestion du fumier				5 638 008,18									5 638 008,18
		Autres					1 321 318,87									1 321 318,87

				2A	2B	3A	3B	P4	5A	5B	5C	5D	5E	6A	6B	6C	TOTAL	
	Surface (ha)	Gestion des intrants (production intégrée, réduction des engrais minéraux, réduction des pesticides)						41 846,11									41 846,11	
		Gestion des habitats	Création en entretien des particularités écologiques															
			Maintien de systèmes de prairies et de terres arables en Haute Valeur Naturelle						43 761,67									
		Approche intégrée	Diversification des cultures, rotation des cultures															
	Régimes d'alimentation des animaux, gestion du fumier						31 641,84										31 641,84	
Surfaces physiques (10.1)								117 250									117 250	
Mesure 11	Nombre d'exploitations aidées (11.1 et 11.2)							5 697									5 697	
	Surface (ha)	conversion (11.1)						81 010,34									81 010,34	
		maintien (11.2)						66 316,37									66 316,37	
	Dépense publique totale mesure 11							28 079 719,88									28 079 719,88	
Mesure 13	Surfaces aidées (13.2)							98 217									98 217	
	Nombre d'exploitations aidées (13.2)							1 195									1 195	
	Dépense publique totale mesure 13							10 142 402									10 142 402	

Tableau C : ventilation des réalisations de certaines mesures par zone, âge, genre, filière et superficie – données cumulées

Zonage

		sans contraintes naturelles	zones à contraintes naturelles			TOTAL
			montagnes	autres (13.2)	contraintes spécifiques	
Mesure 4	Dépense publique totale mesure 4	156 336 529		3 902 596	3 841 887	164 081 011
Mesure 6	Dépense publique totale mesure 6	51 343 329		3 131 252		54 474 581

		TOTAL	dont zones Natura 2000 (entièrement ou partiellement)
Mesure 10	Dépense publique totale	98 000 814	63 977 687

		TOTAL	dont exploitations majoritairement en AB
Mesures 4.1, 6.1, 10 et 13	Dépense publique totale	286 077 155	92 617 197

Age et genre

				P2		P3	P5	P6	TOTAL	
				2A	2B					
Mesure 4	Nombre d'exploitations agricoles aidées (4.1.1 et 4.1.2)	moins de 40 ans	homme	454			74		528	
			femme	56			17		73	
		plus de 40 ans	homme	317			40		357	
			femme	37			13		50	
			autres non individuels		2 427			470		2 897
			TOTAL		3 291			614		3 905
Mesure 6		Nombre de bénéficiaires/exploitations aidées (6.1 et 6.4)	moins de 40 ans	homme		2 553				2 553
	femme				584				584	
	plus de 40 ans		homme							
			femme							
			autres non individuels					5		5
			TOTAL			3 137		5		3 142



Types de filières

		TOTAL	grandes cultures	horticulture	vins	autres cultures	lait	autres herbivores	granivores	mixte (animal et végétal)	Non ventilé
4.1, 4.2,4.4	nb d'opérations	4 046	308	142	147	56	1 097	662	709	272	653
	DPT	161 777 322	4 997 016	7 962 770	1 882 473	1 363 566	27 564 667	14 343 831	17 721 548	8 581 437	50 260 037
6.1, 6.4	nb d'opérations	3 142	123	113	91	13	776	417	187	571	851
	DPT	54 474 581	996 959	1 110 657	757 096	140 232	7 370 471	4 003 764	1 998 098	4 468 553	33 628 752



Tableau D : progrès dans la réalisation des objectifs cibles – données cumulées

DP	Opérations engagées		indicateur de résultat basés sur les opérations réalisées (du tableau B)	Opérations réalisées	
	indicateur de résultat	basé sur les opérations engagées		indicateur cible	basé sur les opérations réalisées
1A				% de la DPT du PDR dédiée aux mesures 1,2 et 16	0,01%
1B				nombre de projets de coopération	6
1C				nombre de participants aux formation	0
2A	Nb d'exploitations bénéficiant d'une aide à l'investissement améliorant la compétitivité (4.1.1 + 4.1.2)	5 364	3 291	% des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien pour l'investissement en faveur de la restructuration ou de la modernisation	9,61%
2B	Exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien en faveur d'un plan de développement/investissement pour les jeunes agriculteurs (6.1)	3 581	3 137	% des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien en faveur d'un plan de développement/d'investissement pour les jeunes agriculteurs	9,16%
3A	Nb d'entreprises agro-alimentaires bénéficiant d'un soutien (4.2.1)	120	133	% d'entreprises agroalimentaires bénéficiant d'un soutien pour la transformation et la commercialisation de produits agricoles	12,15%
4A				surface de terres agricoles ayant reçu un paiement contribuant à la biodiversité (ha)	221 032
				% de terres agricoles ayant reçu un paiement contribuant à la biodiversité (ha)	11%
4B				surface de terres agricoles ayant reçu un paiement contribuant à l'amélioration de la gestion de l'eau (ha)	98 217
				% de terres agricoles ayant reçu un paiement contribuant à l'amélioration de la gestion de l'eau (ha)	5%



4C				surface de terres agricoles ayant reçu un paiement contribuant à lutter contre l'érosion (ha)	43 761
				% de terres agricoles ayant reçu un paiement contribuant à lutter contre l'érosion (ha)	2%
5A				% de terres irriguées qui passent à un système d'irrigation plus efficient	0
5B	Investissements totaux en économie d'énergie et efficacité énergétique (4.1.1 et 4.1.2)	83 917 966		Investissements totaux en économie d'énergie et efficacité énergétique	
5C	Investissements totaux en faveur de la production d'énergie renouvelable (4.3.2 et 6.4)	877 775		Investissements totaux en faveur de la production d'énergie renouvelable	
5E				surface de terres agricoles ou forestières sous contrat pour favoriser la conservation et la séquestration de carbone (ha)	855
				% de terres agricoles ou forestières sous contrat pour favoriser la conservation et la séquestration de carbone (ha)	0
6B				% de la population rurale couverte par des stratégies locales de développement	82,79%
				population bénéficiant de services améliorés	0
				Emplois créés (hommes)	0
				Emplois créés (femmes)	0



Tableau E : suivi des mesures transitoires (dépenses publiques totales payées) – données annuelles

	Dépense publique totale
Mesure 4 Investissements physiques	19 717

B. Informations clés sur la mise en œuvre par domaine prioritaire basées sur les données renseignées aux points A) et B)

En 2020, l'augmentation des paiements est soutenue pour l'ensemble des types d'opérations. Le programme de développement rural est engagé sur l'ensemble du territoire ligérien dans sa dernière phase avec la perspective d'une période de transition et avant la mise en œuvre de la prochaine période.

La période est marquée par la situation sanitaire COVID et la mise en place de mesures spécifiques pour assurer la continuité des instructions et paiements aux bénéficiaires.

Le passage pour la mesure Assistance technique en cout forfaitaire permet un réelle simplification et l'engagement des dépenses.

La très bonne consommation des crédits engagés sur la mesure 4 a conduit à mobiliser plus de contreparties de crédit nationaux et régionaux et à optimiser des sous réalisations d'opérations engagées mais non réalisées.

L'état d'avancement financier du FEADER au 31 décembre 2020 :

Programmé : 407,3 M€ soit 88,33% de la maquette

Engagé : 404,4 M€ soit 87,7% de la maquette

Payé : 308,8 M€ soit 67% de la maquette

Les seuils des déagements d'office pour 2020 et 2021 sont déjà dépassés.

Domaine prioritaire 2A

Deux types d'opérations contribuent directement au DP 2A qui vise l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles.

• **04.01.01 : Investissements dans les bâtiments d'élevage**

Ce type d'opérations correspond au volet élevage du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) et vise à accompagner les investissements pour développer la performance économique, favoriser la préservation de l'environnement et améliorer les conditions de travail. Il concerne les filières bovine, ovine, caprine, équine, porcine, avicole et cunicole avec la modernisation des bâtiments, le développement d'une démarche agroécologique, l'amélioration de la performance énergétique, l'amélioration de la qualité des produits, la valorisation des liens entre produits et territoires.

Au lancement du dispositif en 2015, 789 porteurs de projets avaient pu bénéficier d'une aide et la dynamique s'est maintenue les deux années suivantes. La baisse notable du nombre de dossiers déposés observée en 2019 se maintient en 2020 avec seulement 526 demandes de subvention sur les deux appels à projets de l'année. Ainsi, alors que de nombreux projets d'investissements ont été soutenus en bovins lait sur les premiers appels à projets, la dynamique change à partir de 2017 avec une demande de subvention plus importante venant de la filière volailles. La filière porcine quant à

elle, touchée par une crise économique sur ces deux dernières années, reste en retrait. Ainsi, au regard des prévisions pour l'année 2020, la filière herbivore affiche une demande d'aide inédite qui est largement supérieure (70 % au lieu de 55%), la filière volailles-lapins affiche une demande inférieure (22,6% pour une cible de 30%) et le niveau pour la filière porcine est très nettement inférieur (7,4% pour une cible de 15%).

Il existe aussi des similitudes entre les filières avec une majorité de dossiers concernant les formes sociétaires (EARL, SCEA) ou groupements d'exploitants (GAEC) dont la taille des exploitations permet de s'engager plus facilement dans des projets de modernisation. Il faut également souligner que le dispositif soutient le renouvellement des générations à travers la priorisation des aides vers l'installation de jeunes agriculteurs (JA) : en 2020, sur les 526 dossiers sélectionnés, 233 dossiers concernaient un JA soit près de la moitié des dossiers retenus. Enfin, le dispositif de modernisation des bâtiments d'élevage permet d'accompagner la mise aux normes pour la bonne gestion des effluents d'élevage des JA venant de reprendre des installations vétustes et des exploitations agricoles devant faire face à l'extension du zonage en application de la Directive Nitrates. Le PCAE élevage permet ainsi de limiter l'impact financier des investissements non-productifs que sont la création de fumières ou de fosses à lisier. A titre indicatif, sur les deux appels à projets 2020, environ 310 000 euros d'aide publique ont été engagés pour ce type de travaux, soit un montant plus faible qu'en 2019.

Pour l'année 2020, deux appels à projets (AAP) ont été lancés. Sur les 583 dossiers de demandes reçus par les services instructeurs, 526 ont été retenus lors des deux comités de sélection de ces appels à projets. Il convient de noter que le comité de sélection du 2^{ème} AAP 2020 s'est tenue le 20 janvier 2021.

Au 31 décembre 2020, 84 892 032 € de dépenses publiques totales ont été versés aux bénéficiaires.

L'année 2020 a aussi été marquée par l'annonce du Plan de Relance par le gouvernement français en septembre 2020, qui a demandé que ce dernier soit traduit au travers un soutien qui s'inscrit dans le PDRR. Ce travail d'articulation a été fait dès la publication par l'Etat du Pacte Biosécurité et Bien-Être animal en janvier 2021 avec pour objectif de l'inclure dans les AAP qui seront lancés en 2021 et qui sont prévus aux dates suivantes : un premier du 5 janvier au 12 mars 2021, et un deuxième du 1^{er} juin au 15 septembre 2021.

- **04.01.02 : investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé**

Ce type d'opérations correspond au volet végétal du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) et vise à accompagner les investissements pour développer la performance économique, favoriser la préservation de l'environnement et améliorer les conditions de travail dans les filières végétales. Il permet la modernisation des équipements, le développement d'une démarche agro-écologique, l'amélioration de la qualité des produits, la valorisation des liens entre produits et territoires.

Les investissements aidés sont orientés vers deux objectifs :

- Diminuer l'impact environnemental des productions vis-à-vis de la préservation de la qualité de l'eau, de l'air, des sols ;
- Accompagner le développement des entreprises des secteurs du végétal par l'amélioration de la qualité des productions, le développement de pratiques agro-écologiques permettant la réduction des consommations d'intrants (l'eau, les produits phytopharmaceutiques et les engrais chimiques de synthèse) et l'amélioration des conditions de travail. Les filières végétales concernées sont les grandes cultures, les prairies et végétal spécialisé.

La diversité de la nature du soutien aux investissements demandé témoigne du dynamisme du dispositif et du bon engagement des agriculteurs. Depuis le début de la programmation (hors période

de transition 2014), près de 1 900 dossiers ont été engagés avec une forte croissance au fil des années des aides publiques apportées (plus de 9 M€ en 2019 et près de 8 M€ en 2020 contre 1,4 M€ en 2015). Cela a été permis grâce à un abondement de près de 15 M€ nationaux supplémentaires de la part de la Région Pays de la Loire (10M€) et de l'Etat (5M€). Les principales filières accompagnées depuis 2015 sont le maraichage (37%), les grandes cultures (26%) suivies par les multi-filières (10%) puis la viticulture et l'horticulture.

Les deux appels à projets (AAP) 2020 du Plan de Compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles Pays de la Loire - volet végétal régional - étaient ouverts du 23 décembre 2019 au 1er mars 2020 et du 15 juillet au 18 septembre 2020. 431 dossiers ont été instruit (-8% par rapport à 2019) sur 480 réceptionnés. Il convient de noter que 33% de dossiers sont en agriculture biologique et 20% des jeunes agriculteurs (JA), versus respectivement 30% et 18% en 2019.

7,8 M€ d'aides publiques ont été engagées, en baisse de 17% par rapport à 2019, grâce à un fort abondement de la Région (5,5 M€).. Le dispositif est toujours très dynamique et la diversité de la nature des investissements aidés est toujours une réalité. La diminution des demandes en 2020 peut être expliquée par la crise sanitaire et par le fait que des demandes ont été formulées dans le cadre d'un appel à projet national lancé par FranceAgriMer (FAM) sur les pulvérisateurs et matériel de substitution des produits phytopharmaceutiques mis en place dans le cadre des nouvelles dispositions ZNT (zones non traitées en produits phytopharmaceutiques). Au 21/12/2020, FAM avait reçu près de 4 000 demandes dont 400 en Pays de la Loire.

Les principaux enjeux des équipements et matériels aidés depuis le début de cette programmation se répartissent comme suit : 47% pour l'amélioration des performances environnementales, 31% pour l'amélioration des conditions de travail et 22% pour l'amélioration de la performance globale. La diversité de la nature des investissements témoigne du dynamisme du dispositif et du bon engagement des agriculteurs avec un intérêt croissant des exploitants agricoles dans les démarches agro-écologiques.

Deux appels à projets ont été lancés en 2020. Sur les 480 dossiers de demandes reçus (493 en 2019), 431 (470 en 2019) ont été retenus. En termes de typologie, les investissements demandés en 2020 concernant la substitution de produits phytopharmaceutiques arrivent en tête (30%) suivi du matériel spécifique (17%), du matériel de conservation des sols (11%), des outils d'aide à la décision et du matériel de réduction de l'azote ammoniacal (8%).

En 2020, 27% (en augmentation par rapport à 2019) des aides attribuées concerne des demandeurs en agriculture biologique et près de 17% (contre 14% en 2019) des jeunes agriculteurs.

Au 31 décembre 2020, 22 449 570 M€ de dépenses publiques totales ont été versés aux bénéficiaires.

Pour 2021, il est proposé de faire évoluer le PCAE végétal pour orienter le soutien du FEADER dans la période de transition vers de nouveaux enjeux agro-écologiques s'intégrant pleinement dans les orientations stratégiques portées par la Région et l'Union européenne (favoriser les investissements collectifs, les investissements favorisant l'autonomie protéique et une utilisation plus vertueuse des intrants de protection et de croissance des plantes). Le soutien aux investissements contre les aléas climatiques sera également renforcé. Comme chaque année, deux appels à projet sont lancés. Par ailleurs, une articulation sera recherchée avec le plan de relance de L'Etat qui accompagne des enjeux similaires au PCAE végétal afin de permettre le soutien d'un maximum d'agriculteur pour réaliser leurs investissements.

Domaine prioritaire 2B

La sous-mesure 06.01 contribue directement au DP 2B qui vise à faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture et en particulier le renouvellement des générations.

- **06.01 : Aide au démarrage d'entreprise pour les jeunes agriculteurs**

Depuis 2014, 3 581 projets ont bénéficié de la dotation jeune agriculteur (DJA) pour une aide publique globale de 77,5 M€ dont 61,8 de FEADER.

En 2020, malgré le contexte sanitaire, la dynamique d'installation perdure avec 518 nouveaux projets soutenus même s'il est en légère baisse par rapport à l'année dernière (2019 : 591). La nouvelle modulation de la dotation jeune agriculteur (DJA) introduite au 1er janvier 2017 a induit une hausse du montant moyen d'aide publique par projet à 27 808 € en moyenne pour 2020 contre 27 390 € en 2019, 14 900 € en moyenne en 2015-2016, 24 650 € en 2017 et 26 710€ en 2018. La modification du cadre national et du programme régional a donc permis de relancer la dynamique des installations aidées en Pays de la Loire avec un dispositif plus adapté à la réalité des projets et permet de poursuivre en 2020 la dynamique observée dès 2017.

Les données ci-après permettent de mieux appréhender les profils d'installations :

- Les projets sélectionnés sont majoritairement en élevage (72%) avec un tassement en bovins lait et viande par rapport aux autres années. Les activités principales les plus courantes en installation sont les bovins lait (37%), les volailles (13%), les bovins viande (12%) et le maraîchage (11%). Les cultures de vente représentent 9% des installations et 87% des projets maraîchers sont en agriculture biologique.
- L'installation en zone de plaine reste ultra majoritaire avec 471 projets, contre 47 projets en zones défavorisées.
- L'installation à titre principal (ITP) est le modèle le plus représenté : 496 projets contre 20 projets d'installation progressive et 2 projets d'installation à titre secondaire.
- 47 % des demandeurs sollicitent 3 modulations, 30% sollicitent 2 modulations et 19% sollicitent 4 modulations. Les modulations les plus sollicitées restent la Valeur Ajoutée Emploi (93%), le coût reprise modernisation (85%). Les modulations hors cadre familial (HCF) et Agroécologie représentent respectivement 40% et 30%.
- La dynamique des installations en agriculture biologique se poursuit et représente 33% des installations aidées.

Pour les actions nouvelles, une réflexion est en cours sur l'intégration des démarches bas carbone via la modulation agroécologie. Cette action vise à accompagner les élevages de différentes filières afin de réduire leur impact environnemental, notamment sur le volet des gaz à effet de serre (GES). Cela serait basé sur un outil agréé dans le cadre d'une méthode de calcul de la réduction des émissions de GES.

Dans la perspective de la prochaine programmation, une réflexion est engagée afin d'améliorer le Plan d'Entreprise comme projet stratégique d'installation intégrant une démarche de progrès sur les 3 leviers du développement durable (économique, environnement, social).

En 2020 en Pays de la Loire, 50% des chefs d'exploitation ligériens étaient âgés de plus de 50 ans et 30% âgés de plus de 55 ans. Dans le processus d'installation, 1593 porteurs de projets ont été reçus au Point accueil installation (PAI) en 2020 et 717 entretiens Plan de Professionnalisation Personnalisé

(PPP) ont été réalisés. Parmi les 1593 porteurs initiaux, 59% était d'origine non agricole, 53% ont la capacité professionnelle agricole, 19% ont plus de 40 ans.

Au 31 décembre 2020, 3 137 dossiers d'aide à l'installation ont été payés pour un montant total de 53 889 593 € d'aides publiques dont 42 654 454 € de FEADER.

Domaine prioritaire 3A

Trois types d'opérations contribuent directement au DP 3A qui vise l'amélioration de la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire.

- **04.02.01 : Aides à l'investissement en faveur de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles par les industries agroalimentaires**

Ce type d'opérations vise à améliorer la viabilité et la résilience des entreprises de conditionnement, stockage et transformation de produits agricoles, en soutenant les investissements permettant de renforcer les performances économiques, sociales et environnementales de ces entreprises.

Ces investissements facilitent le développement de nouveaux marchés rémunérateurs et la création de valeur ajoutée régionale. Ils peuvent favoriser la différenciation par la qualité, par l'innovation et par des démarches de développement durable. Ils peuvent enfin favoriser le développement économique du territoire (nouveaux débouchés, meilleure valorisation, création d'emplois) ou privilégier des process respectueux de l'environnement, au-delà des exigences réglementaires.

Le type d'opérations 4.2.1 soutient donc les investissements agroalimentaires, y compris immobiliers.

La promotion du dispositif menée en 2018 sur le territoire auprès des entreprises cibles et des prescripteurs de l'aide (réunions départementales organisées par la Région dans le cadre de la stratégie agri-alimentaire 2016-2020) et la forte dynamique d'investissement de la filière en région (en particulier en 2018 et 2019) ont accéléré le dépôt des demandes d'aide. Cette demande croissante a amené la Région à suspendre le dispositif dès le 22 juillet 2019. Depuis cette date, aucune nouvelle demande au titre de la mesure 4.2.1 n'a été prise en compte.

En 2020, 40 dossiers ont été sélectionnés pour un total d'investissements éligibles de 116 916 382,31 €. Sur ces dossiers, 22 n'ont pas bénéficié de FEADER, faute de budget disponible. Toutefois, la Région a choisi d'honorer l'ensemble des demandes reçues avant la suspension du dispositif, et a donc soutenu seule 22 projets déposés avant juillet 2019. Elle a financé la part dite « nationale » (47 % de l'aide) et s'est substituée au co-financement européen FEADER (53 % de l'aide). Ces 40 dossiers représentent 6 320 305,86 € de FEADER et 16 600 220,43 € d'aide régionale. Ces investissements devraient permettre la création de 406 emplois dans la région des Pays de la Loire.

Ainsi, grâce aux actions d'informations menées et à la dynamique d'investissement des entreprises agroalimentaires ligériennes, les crédits FEADER disponibles pour la mesure 4.2.1 ont été entièrement programmés. Pour honorer l'ensemble des demandes reçues avant la suspension du dispositif, un budget régional supplémentaire de plus de 9,4 M€ a été mobilisé (en complément des 28,5 M€ d'aide Région prévus initialement dans la maquette budgétaire FEADER 2014-2020).

En 2020, en l'absence de crédit FEADER disponible, la Région a lancé un appel à projets (AAP) en dehors du PDRR visant à soutenir les investissements agroalimentaires ligériens débutant courant 2020. Ouvert du 6 mai au 28 août 2020, il a été initialement doté de 5 M€ (Région) et en raison de la crise sanitaire, le budget a été augmenté pour atteindre 8 M€. Ainsi, il devrait permettre de soutenir une 30aine de projets lauréats en 2021.

Au 31 décembre 2020, 36 842 798 € de dépenses publiques totales ont été versés aux bénéficiaires.

- **04.02.02 : Aides à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles à la ferme**

Ce type d'opérations vise à accroître la viabilité et la pérennité des exploitations agricoles, tout en favorisant une augmentation de la valeur ajoutée de leur production, en fonction de stratégies locales et d'enjeux de territoires. Il vise également à assurer le maintien de l'activité agricole et la diversité des productions sur l'ensemble des zones rurales.

En 2020, 39 dossiers ont été sélectionnés pour un montant d'investissement total de 2 971 229 € et un soutien de 408 734 € de FEADER. Ces chiffres sont en augmentation par rapport aux années précédentes en raison de la hausse du nombre de projets en Vendée et en Loire-Atlantique ainsi que dans une moindre mesure suite au relèvement du plafond des investissements éligibles de 80 000 € à 200 000 € en février 2020.

La maquette FEADER ayant été consommée au cours du dernier trimestre 2020, sur cette période, 4 dossiers ont été soutenus dans les mêmes conditions mais en mobilisant des crédits régionaux en compensation de la part FEADER, soit 116 461 €.

Au 31 décembre 2020, 798 017 € de dépenses publiques totales ont été versés aux bénéficiaires.

- **16.01 : Accompagner la mise en place des groupes opérationnels du Partenariat européen pour l'innovation (PEI)**

Le partenariat européen pour l'innovation pour la productivité agricole et la durabilité (PEI-AGRI) a comme objectif de faire avancer l'innovation et d'encourager les coopérations dans le domaine de l'innovation en agriculture et sylviculture via la mise en place et le fonctionnement des groupes opérationnels du PEI.

Sur la période 2014-2020, pour la région Pays de la Loire, 4.7M€ ont été engagés sur deux métaprojets [3,03 M€ de crédits Région et 1,7 M€ de FEADER] : SOS PROTEIN « Autonomie protéique pour les élevages de l'Ouest » et « Innover en santé animale et végétale ».

- 1er AAP inter-régional (Bretagne et Pays de la Loire) : « Autonomie protéique pour les élevages de l'Ouest »

Lancés en 2015, les 4 projets SOS PROTEIN visant à améliorer l'autonomie protéique des élevages de l'Ouest se terminent fin 2020.

Cette démarche a fédéré plus de 60 organismes **créant une véritable dynamique scientifique, expérimentale et territoriale autour d'un langage et d'outils co construits. (115 agriculteurs sensibilisés)**

A titre d'exemple, parmi les outils développés, DEVAUTOP permet en intégrant une approche économique à l'échelle d'une exploitation, le calcul de l'autonomie protéique ainsi que la simulation de leviers d'actions. Il s'accompagne d'une valise pédagogique avec les références acquises dans le métaprojet.

En parallèle, des formations ciblées sur la thématique « autonomie protéique » ou sur des sujets plus larges mais abordant la thématique sont mises progressivement en place par plusieurs partenaires des projets intégrant les résultats de SOS PROTEIN.

Les acquis de SOS PROTEIN sont également utilisés pour la conduite de projets avec les acteurs de l'aval afin de créer des filières tirées par le marché.

La dépendance du grand Ouest vis-à-vis de l'importation de protéines végétales principalement du soja (3,5 millions de tonnes d'équivalents tourteaux par an à l'échelle nationale) reste un facteur de fragilité important pour l'activité d'élevage du point de vue de l'impact environnemental, des attentes sociétales en termes de traçabilité et des aléas de marchés. D'autre part, les stratégies portées par la commission européenne sur la biodiversité et "De la ferme à la table", qui sont au cœur du pacte vert ou « GREEN DEAL », mettent en avant un nouvel équilibre, plus vertueux, entre la nature, les systèmes alimentaires et la biodiversité et ce pour protéger la santé et le bien-être des consommateurs, tout en renforçant la compétitivité et la résilience de l'UE. L'alimentation européenne doit ainsi rester sûre, nutritive et de qualité élevée (enjeu de sécurité alimentaire) et être produite de manière plus respectueuse (enjeu de lutte contre le changement climatique). Dans ce contexte, les travaux menés dans le grand Ouest dans le cadre du projet SOS PROTEIN (2015-2020) reflètent un fort intérêt. Aussi, l'enjeu pour la continuité du programme SOS PROTEIN est de porter un projet partagé grand Ouest sur les volets : acquisition de connaissances/diffusion/mise en réseau/modèle économique et indicateurs de performance.

- 2e AAP pour la Région Pays de la Loire : « Innover en santé animale et végétale »

Un deuxième appel à projets du PEI a été ouvert fin 2017. Issu d'une concertation large au sein du comité régional PEI et basé sur une consultation des acteurs de terrain, cet appel à projets vise à soutenir la constitution de groupes opérationnels pour travailler la thématique « Innover en santé animale et végétale : une opportunité pour concevoir des systèmes agricoles multi performants », déclinée en 3 axes prioritaires :

- Diversification des cultures et de l'alimentation animale
- Préventif, curatif : privilégier une approche systémique
- Des pratiques d'élevage et des bâtiments sains, adaptés à l'éleveur et au cheptel.

La santé animale et la santé végétale représentent effectivement des enjeux économiques, sociaux et environnementaux pour l'ensemble des acteurs des filières, du producteur au consommateur. De nombreux leviers d'action et pistes d'amélioration peuvent être étudiés, confortés, déployés et diffusés afin de soutenir la performance globale des exploitations ligériennes. En particulier, une approche transversale inter filière et multi acteurs est particulièrement adaptée à cette thématique et a été privilégiée dans l'analyse des projets. Deux projets éligibles ont ainsi été sélectionnés en 2018 :

- Amélioration de la performance en santé du végétal :

Ce groupe opérationnel, composé d'un large panel d'acteurs, a pour objectifs de favoriser la mise en place de cultures de diversification en travaillant sur les déterminants des choix stratégiques des agriculteurs, ainsi que sur la maîtrise et la diminution des produits phytosanitaires notamment dans la maîtrise de l'enherbement et des adventices. Ce travail est mené en inter filière et, à la fois, sur les volets innovations techniques, déterminants aux changements de pratiques et sur l'approche territoriale des solutions proposées.

- Amélioration de la performance en santé animale :

Ce projet porte sur la normalisation des pratiques de suivi sanitaire des éleveurs, sur l'usage du kéfir, l'intégration de plantes à effet santé dans les parcours et en affouragement, sur l'impact des compléments alimentaires à effet antioxydant, et sur les bonnes pratiques d'alimentation du couple mère/jeune en multi filière.

Ces 2 projets ont été engagés en 2018 lorsque les accords de consortiums ont été finalisés. Ils sont donc actuellement en cours pour une année encore.

Par ailleurs, il convient de noter qu'en complément la Région soutient le projet CLIMATVEG qui a été retenu dans le cadre de l'appel à projets transition et durabilité des systèmes de productions végétales face aux changements climatiques (adaptation et atténuation) en particulier au regard de la ressource en eau, de la qualité des sols et de la biodiversité

Celui-ci a été construit selon l'approche du PEI et s'intégrera dans le réseau PEI mais compte tenu de la durée des projets et dans un souci de simplification, aucun financement FEADER n'a été mobilisé et le financement sera assuré exclusivement par les Régions Pays de la Loire et Bretagne.

Le lancement du projet CLIMATVEG est issu d'une concertation large au sein du comité régional innovation pour le PEI, et basé sur une consultation des acteurs de terrain dans une démarche ascendante de co-construction. Cet appel à projets a été engagé pour soutenir la constitution de groupes opérationnels pour travailler sur la thématique du changement climatique et vise à comprendre et quantifier, à l'échelle de l'exploitation et du territoire, les enjeux des futures modifications du climat pour les filières végétales.

Végépolys Valley est chef de file du métaprojet CLIMATVEG qui rassemble plus d'une soixantaine d'acteurs des filières végétales et du changement climatique : organisations professionnelles, acteurs économiques, laboratoires, stations expérimentales, instituts techniques, ...

Ainsi, **au 31 décembre 2020**, l'ensemble des projets issus des deux appels à projets sont engagés pour un montant régional total de 2 706 806 € d'aides publiques dont 1 525 732€ de FEADER.

Le montant total des paiements réalisés s'élève à ce jour à 323 794,19€ dont 111 021,48 € de FEADER.

Priorité 4

De nombreux types d'opérations contribuent directement à la priorité 4 visant à restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture.

- **04.04 : Investissements en faveur du patrimoine naturel et des continuités écologiques**

Le type d'opérations 04.04 vise à soutenir les investissements nécessaires à la réalisation d'objectifs agro-environnementaux, liés à :

- la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité,
- la lutte contre l'érosion des sols, y compris en zone de déprise agricole,
- la préservation et l'amélioration des continuités écologiques identifiées par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), des espèces protégées ou menacées et de leurs habitats.

Au 31 décembre 2020, sept dossiers ont été sélectionnés pour un montant de 89 060 € d'aides publiques dont 47 202 € de FEADER. Ces projets concernent le département de la Mayenne et ont pour objectif d'investir dans un outil d'entretien de la haie innovant pour le territoire et s'inscrivent dans une démarche de valorisation de la biodiversité par l'achat de sécateur.

L'achat du sécateur a pour objectif d'**améliorer les pratiques d'entretien des haies** (qualité de la coupe) afin de favoriser la bonne cicatrisation des bois et d'éviter les blessures et maladies de l'arbre.

Cette action concourt au maintien et à la préservation du bocage. En effet, réalisé de façon raisonnée, l'entretien est primordial pour régénérer et pérenniser la haie. Faute de renouvellement, beaucoup de haies vieillissantes sont vouées à disparaître.

Ces projets présentés par des CUMA s'inscrivent dans le cadre d'une démarche collective dans laquelle ces groupes d'agriculteurs souhaitent, entre autres :

- Entretien et préservation des haies par une coupe propre, nette qui limite les risques sanitaires pour le bois ;
- Entretien de jeunes haies, chez des agriculteurs conventionnels et Bio, qui oblige de réaliser une taille propre, réalisée mécaniquement pour gagner du temps.

8 dossiers ont fait l'objet d'un paiement à hauteur de 92 251 €.

- **07.06.01 : Animation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**

Ce type d'opérations vise à soutenir les actions d'animation mises en œuvre par les porteurs de projets MAEC ou les structures qu'ils désignent pour le faire.

La programmation a commencé fin 2016.

Le rythme de programmation est modéré (environ 2 à 5 dossiers par an) de 2016 à 2018, et est tombé à zéro à compter de 2019. En effet, en pratique, ce type d'opérations n'est mobilisé que pour les projets agro-environnementaux ne relevant ni de l'enjeu biodiversité Natura 2000 (animation financée par le FEDER au titre de l'animation globale des territoires Natura 2000 sur 60 % des territoires ouverts), ni de l'enjeu eau (animation financée dans le cadre des contrats de territoire de l'Agence de l'eau et la Région en dehors du programme). L'animation des MAEC en Pays de la Loire est donc réalisée très majoritairement sans intervention du FEADER.

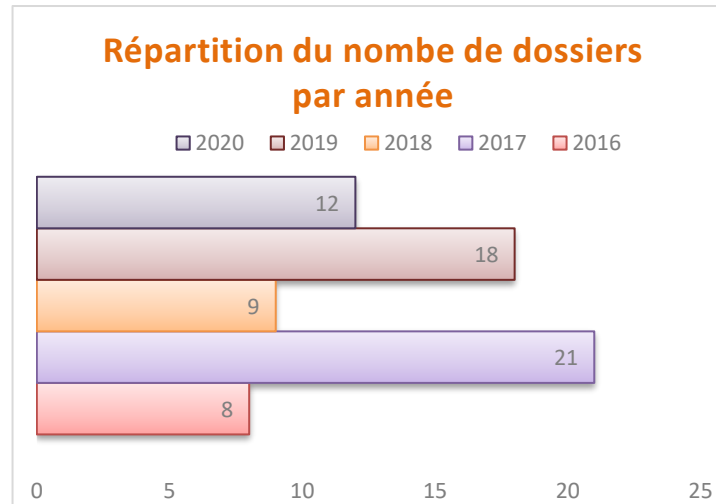
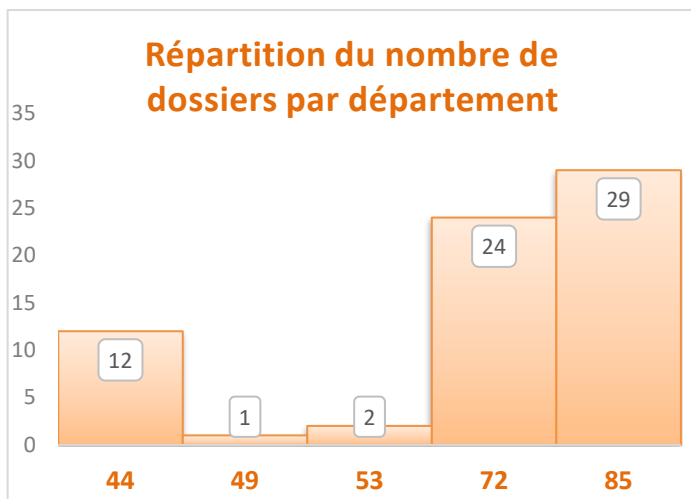
Au 31 décembre 2020, le montant des engagements de dépense publique totale est de 148 552 € de dépense publique totale, dont 78 732 € de FEADER comme l'année précédente. 7 dossiers ont fait l'objet de paiement pour un montant total de dépenses publiques de 47 199 € dont 29 199 € de FEADER.

- **07.06.02 : Contrats Natura 2000**

Ce type d'opérations permet à des propriétaires de souscrire des contrats de restauration de milieux naturels dans les zones Natura 2000. Il fait l'objet d'un cadrage national fort et d'un cofinancement du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Il concerne des investissements non productifs en milieux non-agricoles (non déclarés à la PAC) et en milieux forestiers. Ces contrats Natura 2000 sont complémentaires des mesures agro-environnementales et climatiques qui sont réservées à des agriculteurs.

Le FEADER n'intervient que dans les zones rurales. Dans les zones Natura 2000 situées sur les territoires des communautés d'agglomération ou urbaine mettant en œuvre un investissement territorial intégré (iTi), le FEDER peut intervenir.

Avec les dossiers engagés depuis 2016, **au 31 décembre 2020**, 68 dossiers ont fait l'objet d'un engagement pour un montant de 1 300 772 € de dépenses publiques totales, dont 687 110 € de FEADER. 28 dossiers ont fait l'objet d'un paiement à hauteur de 272 557 € de dépenses publiques totales dont 146 732 € de FEADER.



En 2020, douze dossiers ont été sélectionnés pour un montant de 202 535 € d'aides publiques dont 107 343 € de FEADER. Ces contrats concernent des actions de protection et de restauration d'habitats : pelouses à flore remarquable (3 dossiers), milieux humides et mares (3 dossiers), arbres et haies (3 dossiers), dunes et corniche (2 dossiers), protection de gîtes à chiroptères (1 dossier).

Le nombre de contrats déposés en 2020 a légèrement diminué par rapport à 2019 Suite en particulier à la décision de l'Etat en octobre 2020 de financer à 100% les projets d'un montant total inférieur à 4 000 €. Par conséquent deux dossiers d'un montant total de 2 340 € déposés sur le 3^{ème} Appel à projets de l'année n'ont pas sollicités de FEADER.

- **Mesure 10 : Mesures agro-environnementales et climatiques**

Cette mesure vise à maintenir les pratiques agricoles qui apportent une contribution favorable à l'environnement et au climat et à encourager les changements de pratiques. Elle s'adresse aux agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Les MAEC sont ouvertes sur certains territoires prioritaires et adaptées aux enjeux locaux. Les aides sont calculées en fonction des surfaces engagées et du niveau d'exigence des cahiers des charges souscrits (compensation de surcoûts et de manques à gagner).

Les MAEC sont mises en œuvre depuis 2015 : chaque année les territoires ouverts à la contractualisation sont sélectionnés sur la base de projets de territoires, précisant les mesures ouvertes, l'animation réalisée et les prévisions de demandes des agriculteurs...

L'année 2019 a permis de résorber presque totalement le retard pris dans l'instruction des MAEC (comme des aides à l'agriculture biologique). Aussi, les MAEC de la campagne 2019 ont été majoritairement engagées et payées au cours des premiers mois de 2020.

Les paiements réalisés au 31 décembre 2020 concernent les annuités 2019 des campagnes 2015 à 2019.

Ainsi, fin 2020 :

- ✓ toutes les demandes d'engagement MAEC éligibles au titre de 2015 ont été engagées, pour un cout total de 65 312 748 € et, sauf blocages liés à l'instruction et au contrôle, payées pour leur 5 premières annuités,
- ✓ toutes les demandes d'engagement MAEC éligibles au titre de 2016 ont été engagées, pour un cout total de 21 238 273 € et, sauf blocages liés à l'instruction et au contrôle, payées pour leur 4 premières annuités,

- ✓ toutes les demandes d'engagement MAEC éligibles au titre de 2017 ont été engagées, pour un cout total de 9 762 455 € et, sauf blocages liés à l'instruction et au contrôle, payées pour leur 3 premières annuités,
- ✓ toutes les demandes d'engagement MAEC éligibles au titre de 2018 ont été engagées, pour un cout total de 6 374 499 € et, sauf blocages liés à l'instruction et au contrôle, payées pour leur 2 premières annuités,
- ✓ toutes les demandes d'engagement MAEC éligibles au titre de 2019 ont été engagées, pour un cout total d'environ 2,4 M€ et, sauf blocages liés à l'instruction et au contrôle, payées pour leur première annuité.

Au global, au 31 décembre 2020 le montant FEADER engagé sur le dispositif MAEC (hors transition 2014) est de **73 687 612 €**. **Le montant total payé au titre l'annuité de la campagne 2019 au 31 décembre 2020 est de 19 658 022 €** (toutes années d'engagement confondues).

Le bilan quantitatif et qualitatif des MAEC réalisé en 2020, sur la base des données extraites de la base ISIS au 1^{er} juillet 2020, inséré dans le RAMO 2019 reste globalement juste. Les données concernant la campagne 2019 peuvent cependant être précisées.

Ce bilan n'englobe pas les engagements sur des mesures Pays de la Loire souscrites, sur des parcelles en région, par des exploitants ayant leur siège en-dehors de la région.

Bilan financier en cout total engagé (ou à engager) par enjeu :

Contractualisations MAEC 2019
sur la base des extractions ISIS dossiers financement au 20/05/2021

enjeux	Nombre de territoires	Nombre d'exploitations	Surface totale MAEC (ha)	Montants MAEC pour 1 année (M€)	Montants MAEC pour 5 ans (M€)
Biodiversité	25	308	339	0,22	1,11
<i>Dont Biodiversité ZH</i>	<i>14</i>	<i>282</i>	<i>1 136</i>	<i>0,19</i>	<i>0,97</i>
<i>Dont Biodiversité hors ZH</i>	<i>11</i>	<i>26</i>	<i>203</i>	<i>0,03</i>	<i>0,14</i>
Eau et mixtes	6	23	774	0,09	0,45
Protection des races menacées	–	104	207 UGB	0,03	0,17
Apiculture	–	37	1 111 colonies	0,02	0,09
Total	31	472	113	0,36	1,80

A l'issue des 5 premières années de contractualisation MAEC, plus de 110 000 ha, soit environ 5% de la surface agricole des Pays de la Loire fait l'objet d'un engagement en MAEC.

60% de ces surfaces sont engagées pour la biodiversité, principalement sur des mesures localisées surfaciques en marais, mais aussi des mesures système polyculture élevage d'herbivores dans les zones bocagères. 22 % sont engagées dans des mesures système pour l'enjeu eau et 18 % dans la mesure système herbagers et pastoraux pour l'enjeu de maintien des prairies permanentes.

Les particularités de la campagne 2020 :

A l'issue de l'appel à candidatures 2020, une liste de quarante-quatre territoires de projets agroenvironnementaux et climatiques a été approuvée par la Commission permanente du Conseil régional du 14 février 2020. Vingt-sept sont retenus au titre de l'enjeu biodiversité, dix-sept pour l'enjeu eau et un pour l'enjeu maintien des prairies permanentes.

Suite à l'élargissement de la zone d'actions prioritaires pour l'enjeu eau dans le programme en 2020, six nouveaux territoires eau (sur les dix-sept) ont été sélectionnés ce qui a donc permis de relancer la dynamique MAEC sur cet enjeu. Cependant, la crise sanitaire a perturbé la période d'animation (pas de réunions collectives) freinant ainsi le nombre de nouvelles demandes. Ces territoires sont ouverts à nouveau à la contractualisation en 2021.

Les prévisions de souscription MAEC 2020 étaient très importantes : 1 700 demandeurs sur quarante-quatre territoires, pour 93 000 hectares. Pour mémoire, les campagnes MAEC 2017 à 2019 concernaient respectivement environ 12 000, 9 000 et 5 000 hectares. Les besoins sont de 29,5 M€ (26 M€ sans les MAEC apiculture et races menacées).

Pour l'essentiel, il s'agira majoritairement de prolongations pour une année des engagements souscrits en 2015 avec un nombre très important de dossiers à traiter sur l'enjeu biodiversité. De nouveaux engagements de cinq ans pourront être financés, mais de manière limitée et en priorité pour répondre à des situations particulières : nouveaux engagements sur des territoires identifiés au regard de l'enjeu de reconquête de la qualité de l'eau, engagements pour assurer la continuité dans les cas où la prolongation n'est pas possible, nouveaux exploitants... Ainsi une grille de priorités a été élaborée suite à la Commission régionale pour l'agroenvironnement et le climat (CRAEC) du 3 février 2020 et des messages clairs ont ainsi pu être diffusés, de manière à éviter des demandes qui ne pourraient être satisfaites.

Mesures non zonées : protection des races menacées et apiculture :

Concernant la MAEC Protection des races menacées (PRM) et Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (API), l'année 2020 est marquée par un renouvellement important des contrats 2015 échus en 2019.

Ainsi, 138 exploitations ont engagé un contrat MAEC PRM pour 1 960 400 € d'aide publique totale dont 1 470 300 € de FEADER, ce qui représente un engagement de près de 2 000 UGB. A partir de 2020, la race bovine Froment du Léon a par ailleurs été ajoutée dans la liste des races éligibles. En effet, le programme de conservation de cette race fait désormais l'objet d'un suivi par le Conservatoire des races animales en Pays de la Loire (CRAPAL).

Concernant la MAEC Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (API), 37 exploitations ont engagé un contrat pour 1 299 585 € d'aide publique totale dont 974 689 € de FEADER, ce qui représente plus de 12 000 colonies d'abeilles. En 2020, la liste des communes considérées comme « zone intéressante au titre de la biodiversité » a par ailleurs été élargie en intégrant les communes du Marais breton qui, par erreur, n'y figuraient pas.

- **Mesure 11 : Agriculture biologique**

La mesure 11 vise à encourager les agriculteurs à adopter les pratiques et méthodes de l'agriculture biologique ou à maintenir de telles pratiques, à travers deux types d'opérations : conversion à l'agriculture biologique (CAB) et maintien en agriculture biologique (MAB).

Comme pour les MAEC, et pour la première fois en 2020, le rythme d'instruction des demandes a repris un cours normal. Ainsi les demandes de la campagne 2019 ont été instruites et payées au cours du 1^{er} trimestre 2020. L'instruction de la campagne 2020 est ainsi intervenue dans le cadre d'un calendrier normal d'instruction, début 2021.

Ainsi, fin 2020 :

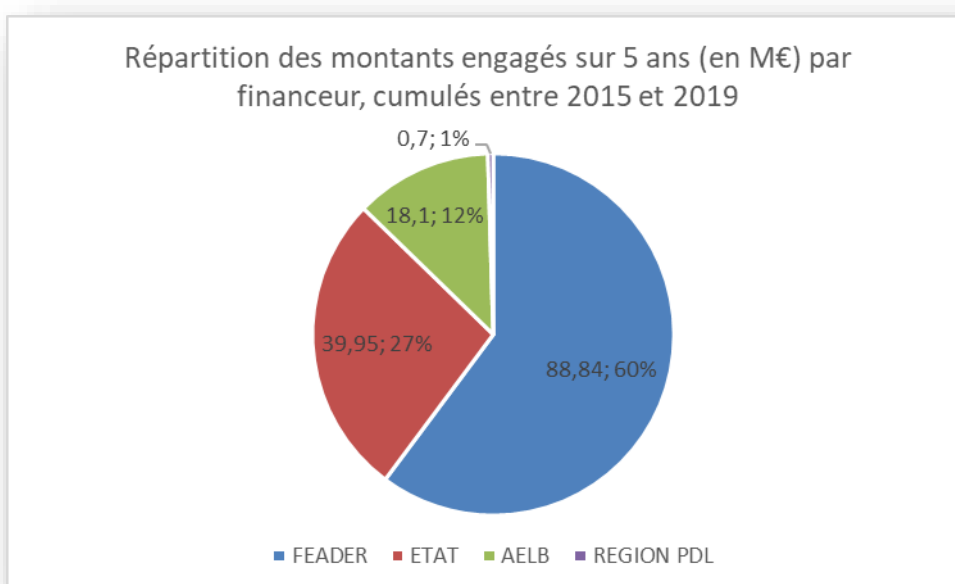
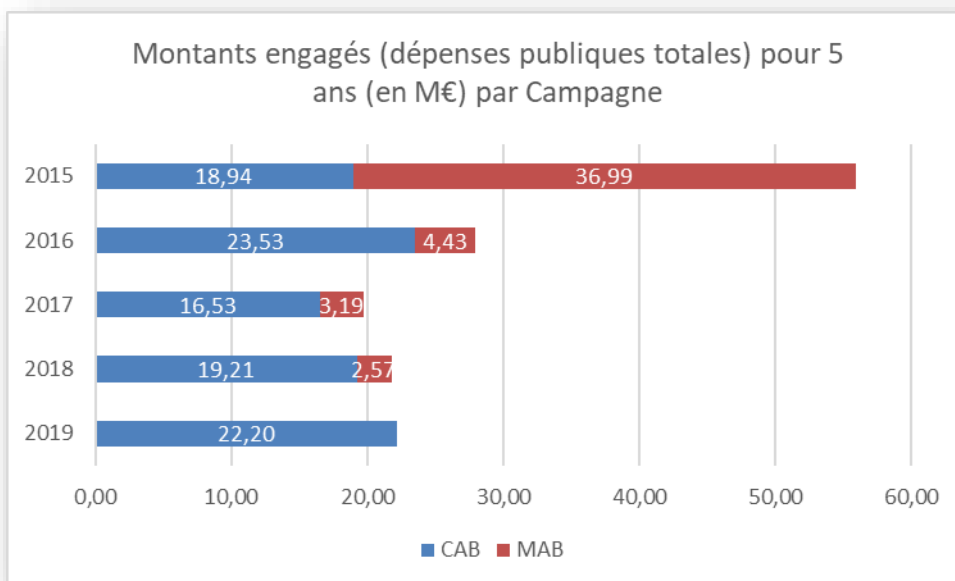
- ✓ toutes les demandes d'engagement de la mesure 11 éligibles au titre de 2015 ont été engagées, pour un cout total de 55 935 839 € (dont 41 951 858 € de FEADER) et, sauf blocages liés à l'instruction et au contrôle, payées pour les 5 annuités du contrat,
- ✓ toutes les demandes d'engagement de la mesure 11 éligibles au titre de 2016 ont été engagées, pour un cout total de 27 967 764 € (dont 17 581 754 € de FEADER) et, sauf blocages liés à l'instruction et au contrôle, payées pour leur 4 premières annuités,
- ✓ toutes les demandes d'engagement de la mesure 11 éligibles au titre de 2017 ont été engagées, pour un cout total de 19 717 313 € (dont 13 177 024 € de FEADER) et, sauf blocages liés à l'instruction et au contrôle, payées pour leur 3 premières annuités,
- ✓ toutes les demandes d'engagement de la mesure 11 éligibles au titre de 2018 ont été engagées, pour un cout total d'environ 21.78 M€ € (dont 9.9 M€ de FEADER) et, sauf blocages liés à l'instruction et au contrôle, payées pour leur 2 premières annuités,
- ✓ la quasi-totalité (environ 99%) des demandes d'engagement de la mesure 11 éligibles au titre de 2019 ont été engagées, pour un cout total d'environ 22.2 M€ (dont environ 4.3 M€ de FEADER) et, sauf blocages liés à l'instruction et au contrôle, payées pour leur première annuité.

Au global, au 31 décembre 2020 le montant FEADER engagé sur la mesure 11 (hors transition 2014) est d'environ 88.84 M€.

Bilan financier en cout total engagé au 31/12/2020 par type d'opération :

En M€	Surface (en ha)	COUT TOTAL
SOUS-TOTAL CAB 2015	26 840 ha (dont 11 120 ha de primo)	18,94
SOUS-TOTAL MAB 2015	59 826 ha	36,99
TOTAL CAB-MAB 2015		55,93
SOUS-TOTAL CAB 2016	20 631 ha	23,53
SOUS-TOTAL MAB 2016	6 616 ha	4,43
TOTAL CAB-MAB 2016		27,96
SOUS-TOTAL CAB 2017	15 312 ha	16,53
SOUS-TOTAL MAB 2017	4 724 ha	3,19
TOTAL CAB-MAB 2017		19,72
SOUS-TOTAL CAB 2018	16 713 ha	19,21
SOUS-TOTAL MAB 2018	4 014 ha	2,57
TOTAL CAB-MAB 2018		21,78
SOUS-TOTAL CAB 2019	20 000 ha	22,20
TOTAL CAB-MAB 2015-2019		147,59

Source ISIS au 17/12/2020 - Extraction enveloppes



En 2020, 430 nouvelles fermes représentant près de 25 000 hectares se sont converties à l'agriculture biologique en Pays de la Loire permettant ainsi d'atteindre le seuil de 4 000 exploitations et près de 240 000 hectares soit 11% de la Surface agricole utile (SAU) régionale (contre 8,5 % au niveau français en 2019).

Le besoin financier pour ces nouvelles surfaces en conversion ajoutées au bilan financier des campagnes 2015 à 2019 représenteraient un besoin en aide publique totale sur la période 2015-2020 de près de 175 M€ dépassant largement l'enveloppe de 81,6 M€ de crédits totaux qui avait été fléchée par la Région Pays de la Loire dans le cadre du Programme de développement rural régional (PDRR) 2014-2020.

Pour rappel, la Région Pays de Loire avait, en 2015, fléchi la seconde plus grosse enveloppe au niveau national pour les mesures surfaciques en agriculture biologique (CAB et MAB). L'objectif de nouvelles surfaces en conversion fixé alors dans le cadre de la programmation 2015-2020 était de l'ordre de 30 000 ha.

Cette mesure a eu un réel effet incitatif même si ce n'est certainement pas le seul facteur de développement (croissance du marché, structuration des filières...).

En effet, de 2015 à 2020 plus de 100 000 hectares ont été accompagnés, doublant ainsi le nombre de surfaces engagées en bio, et les prévisions restent dynamiques pour les années à venir malgré le contexte d'incertitude économique actuel. Ce constat, favorable au développement de l'agriculture biologique, continue fortement d'impacter les prévisions budgétaires liées au financement de cette mesure concernant les crédits FEADER et nationaux.

Ainsi, face à ces besoins, la Région dès 2018 s'est fortement mobilisée à travers son Plan régional d'accompagnement de l'agriculture biologique 2018-2020 en Pays de La Loire « Agriculture biologique : la Région s'engage ! » approuvé les 21 et 22 juin 2018. Plus de 27 millions d'euros ont ainsi été orientés pour le financement de ces mesures surfaciques, dont 3,2 millions de crédits régionaux et 23,8 millions de crédits FEADER par redéploiement de la maquette du PDRR.

De plus, constatant le désengagement de l'Etat sur le cofinancement du MAB à partir de 2018 et les fortes tensions sur la maquette FEADER, la Région s'était engagée à ce que toutes les demandes d'aides en 2018 soient financées, mais pas au-delà, afin d'assurer en priorité le financement de toutes les conversions sans en abaisser les montants. Ceci a été fait afin de permettre également aux agriculteurs de travailler sur une prise en compte évolutive du MAB dans le cadre de la future PAC en le réorientant vers une aide à la reconnaissance des intérêts environnementaux fournis par l'agriculture biologique.

Malgré cela et face à l'ampleur des conversions attendues, de fortes incertitudes pesaient encore en 2020 sur le financement des campagnes 2018, 2019 et 2020. L'année 2020 a ainsi encore été marquée par d'importantes discussions budgétaires en lien étroit avec les projets de règlements sur la transition et la future programmation.

- **13.02 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles (indemnités compensatoires de handicap naturel)**

Ce type d'opérations consiste à verser annuellement dans les zones défavorisées de la région des aides aux exploitations d'élevage qui pratiquent un pâturage adapté.

Les Pays de la Loire comptaient jusqu'en 2018 deux zones identifiées comme des zones défavorisées simples, identiques à celles de la programmation précédente : le Marais Poitevin au sud de la Vendée, et le Baugeois, au nord-est du Maine et Loire et au sud de la Sarthe.

La révision du zonage conduite au niveau national en 2018 a profondément modifié le contour des zones défavorisées simple en Pays de la Loire. Ce sont dorénavant 230 communes qui sont éligibles à l'ICHN (contre 114 précédemment). Ce nouveau zonage est entré en vigueur pour la campagne 2019, ouvrant le bénéfice des ICHN à de nombreux agriculteurs. Un accompagnement à la sortie du dispositif dégressif (« en sifflet ») a été mis en place pour les agriculteurs des communes historiques sortant du zonage (80% de l'aide en 2019 et 40% en 2020).

Les années 2019 et 2020 sont donc des années charnières pour l'ICHN, et représentent le poids budgétaire le plus élevé pour cette mesure sur la programmation puisqu'elles cumulent l'accompagnement des exploitants des nouvelles zones et l'indemnisation à 80% des exploitants des anciennes zones non reconduites (« sortants »).

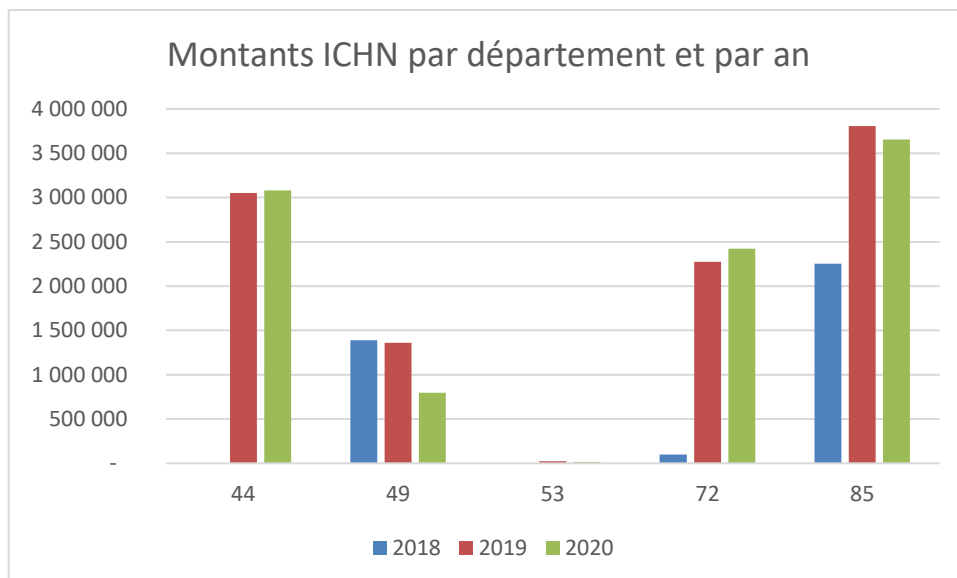
Bilan de la campagne 2019 :

Suite à la modification du zonage, on compte en 2019 1 201 bénéficiaires de l'ICHN, soit 2,8 fois plus qu'en 2018. A la mi-2020, **10,517 M€** (dont 7,988 M€ de FEADER) ont été payés au titre de l'ICHN 2019 (montant définitif). Plus de **95 000 ha** bénéficient dorénavant d'un paiement ICHN (données ODR). C'est bien au-delà de l'objectif indiqué dans le PDR (55 000 ha) : le nombre de demandes déposées et les surfaces concernées sont supérieurs aux prévisions les plus hautes qui avaient été faites en 2018, et c'est l'hypothèse basse qui avait été retenue pour fixer cet objectif du PDR.

Bilan de la campagne 2020 :

En 2020, le nombre de bénéficiaires est stable, avec 1 187 exploitations payées fin 2020, pour un montant de **9,973 M€** (dont 7,480 M€ de FEADER), montant non définitif. Plus de **98 000 ha** bénéficient dorénavant d'un paiement ICHN (données ODR), pour un montant moyen de 103 € par hectare. Cette légère progression en surface compense quasiment la réduction de montant appliquée dans les communes sortantes. Elle est peut-être la conséquence d'une meilleure connaissance du dispositif dans les zones nouvellement identifiées comme zones défavorisées

La répartition géographique est très différente de ce qu'elle était en première période, puisqu'en 2020 31% des crédits (24% des bénéficiaires) sont désormais versés en Loire-Atlantique, département non bénéficiaire jusqu'en 2018, dont les zones défavorisées couvrent des zones humides et herbagères de l'estuaire de la Loire et de la Brière. 24% des crédits (26% des bénéficiaires) bénéficient à la Sarthe, qui comptait moins de 3% des bénéficiaires en 2018. 37% des crédits (35% des bénéficiaires) sont perçus en Vendée, pour un montant global plus élevé qui traduit une répartition plus large des bénéficiaires sur les zones de marais de l'ouest de la Vendée : marais Poitevin mais aussi marais Breton, soit une hausse de 36% en nombre de bénéficiaires. En Maine-et-Loire, le nombre de bénéficiaire reste stable (+6%), mais le montant d'aide perçu baisse de 42% par rapport à 2018 du fait de l'impact de la sortie de la zone du Baugeois.



En cumulé, sur les campagnes 2014 à 2020, les engagements et les paiements en faveur de l'ICHN représentent environ 35 M€ d'aides publiques, dont 26,25 M€ de FEADER.

En 2020, l'acompte de la campagne 2020 a pu être mis en paiement en octobre 2020, et la plupart des dossiers ont pu bénéficier du solde des aides en décembre 2020.

Domaine prioritaire 5A

Deux types d'opérations du PDRR contribuent directement au DP 5A qui vise l'utilisation efficace de l'eau par le secteur agricole.

- **04.01.02 : Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé**

Les investissements en matière d'économie d'eau représentent une part minoritaire (un peu plus de 4%) des montants d'investissements présentés au titre du type d'opérations 04.01.02. Les projets concernés par ces investissements sont donc classés dans d'autres domaines prioritaires.

En 2020, 3 dossiers ont été payés sur ce type d'opérations et rattachés au domaine prioritaire 5B pour un montant total de 192 127 € d'aides publiques dont 101 827 € de FEADER.

- **04.03.01 : Investissements d'hydraulique agricole**

Ce type d'opérations a pour objectif de soutenir des projets de réserves de substitution au prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole.

La fiche mesure du programme s'inscrit dans la logique du « plan national d'adaptation du monde agricole au changement climatique » partagé par les acteurs agricoles et environnementaux :

- projet de territoire collectif, à l'échelle d'un bassin versant et discuté avec les instances des SAGE,
- stockage de l'eau issue de prélèvements hivernaux, permettant de répondre aux problèmes de conflits d'usage,
- remplacement de prélèvements existants (pas de financement de nouveaux prélèvements),

- sécurisation de la ressource accompagnée d'une économie sur les volumes d'irrigation.

Elle intègre également la possibilité d'utilisation d'eaux recyclées.

Les projets qui relèvent de ce type d'opération demandent une longue période de préparation, car ils s'appuient sur des projets de territoires collectifs et sont soumis à des procédures administratives assez complexes.

En 2020, Il n'y a pas eu de dossier a présenté en instance régionale de sélection des projets sur cette période.

Aucun dossier n'a fait l'objet d'une demande de paiement mais les premiers paiements devraient intervenir en 2021.

Domaine prioritaire 5B

Deux types d'opérations du PDRR contribuent directement au DP 5B qui vise à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire

- **04.01.01 : Investissements dans les bâtiments d'élevage**

Ce type d'opérations correspond au volet élevage du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) et vise à accompagner les investissements pour développer la performance économique, favoriser la préservation de l'environnement et améliorer les conditions de travail. Il concerne les filières bovine, ovine, caprine, équine, porcine, avicole et cunicole avec la modernisation des bâtiments, le développement d'une démarche agroécologique, l'amélioration de la performance énergétique, l'amélioration de la qualité des produits, la valorisation des liens entre produits et territoires.

Les dossiers contribuant au domaine prioritaire 5B sont les projets intégrant un volet économie d'énergie dans la construction ou la rénovation des bâtiments d'élevage. Ils respectent le cahier des charges BEBC (bâtiments économes et basse consommation en énergie). Ces bâtiments possèdent une bonne isolation thermique, une ventilation économe et adaptée, voire des récupérateurs de chaleur ou des panneaux photovoltaïques.

De plus, depuis 2019 et en accord avec la profession agricole, le dispositif PCAE accompagne la rénovation de bâtiments en filière volailles uniquement si le projet de rénovation prévoit un renforcement de l'isolation et ce afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments. Ces dossiers de rénovation en filière volailles contribuent également au domaine prioritaire 5B.

En 2020, 128 dossiers ont été payés sur ce type d'opérations et rattachés au domaine prioritaire 5B pour un montant total de 3 592 755.58 € d'aides publiques dont 1 844 263.12 € de FEADER.

La Région Pays de la Loire a eu à cœur de valoriser au maximum les dossiers présentant des dépenses visant à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire.

- **04.01.02 : investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé**

Ce type d'opérations correspond au volet végétal du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) et vise à accompagner les investissements pour développer la performance économique, favoriser la préservation de l'environnement et améliorer les conditions de travail dans les filières végétales, ceci par la modernisation des équipements, le développement d'une démarche agro-écologique, l'amélioration de la qualité des produits, la valorisation des liens entre produits et territoires. Deux appels à projets ont été lancés en 2019 et confirment le succès du dispositif qui répond aux besoins de changement de système vers la multi performance et la réduction de l'impact environnemental des productions végétales. En témoigne la part croissante en matériel ou équipements liés aux changements de pratiques culturales vers de l'agro-écologie.

Les dossiers classés en domaine prioritaire 5B concernent des projets de construction ou de rénovation de serres équipées de systèmes économes en énergie : écrans thermiques, systèmes de régulation notamment.

Compte tenu du succès du PCAE végétal et d'autres soutiens possibles, les aides concernant les investissements dans les serres chauffées (hors abris froid) n'ont pas été poursuivies.

En 2020, 1 dossier a été payé sur ce type d'opérations et rattaché au domaine prioritaire 5B pour un montant total de 899 999,99 d'aides publiques dont 635 999€ de FEADER.

Domaine prioritaire 5C

Deux types d'opérations du PDRR contribuent directement au DP 5C qui vise à faciliter l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.

- **04.03.02 : Desserte forestière**

Ce type d'opérations vise à aider à la création de places de retournement de dépôt empierrées, permettant de stocker des bois dans de bonnes conditions et de broyer sur place des plaquettes. Il va permettre de répondre à une demande croissante en bois d'œuvre et en bois énergie pour satisfaire les besoins locaux. Ces investissements facilitent la mobilisation des bois en diminuant les distances de débardage tout en améliorant la protection des sols forestiers.

En 2020, 10 dossiers ont fait l'objet d'engagement pour 39 979 € de dépenses publiques totales, dont 21 188 € de FEADER.

Sur la période 2014 – 2020, 117 places de dépôt et de retournement ont été financées dans le cadre de cette mesure.

Au total, **au 31 décembre 2020**, 49 dossiers sont payés pour 2 178 915 € de dépenses publiques totales, dont 1 106 413 € de FEADER.

- **06.04 : Modernisation des entreprises de première transformation du bois**

Ce type d'opérations vise à encourager la production de sciages, favoriser les gains de productivité et améliorer la qualité des produits et des services dans les petites entreprises impliquées dans la première transformation du bois en zone rurale. Il n'existait pas de dispositif équivalent sur le programme 2007-2013 ce qui explique son démarrage plus tardif avec l'année 2018 qui voit la programmation des premiers dossiers et, en 2019, les premiers paiements.

En 2020, le contexte de la crise sanitaire a freiné les projets d'investissements des petites scieries de la filière Bois ; en conséquence, aucun dossier n'a été déposé au titre de cette mesure.

De plus, certaines entreprises de la filière ont sollicité un soutien au titre des appels à projets lancés par l'Etat dans le cadre de son Plan de relance.

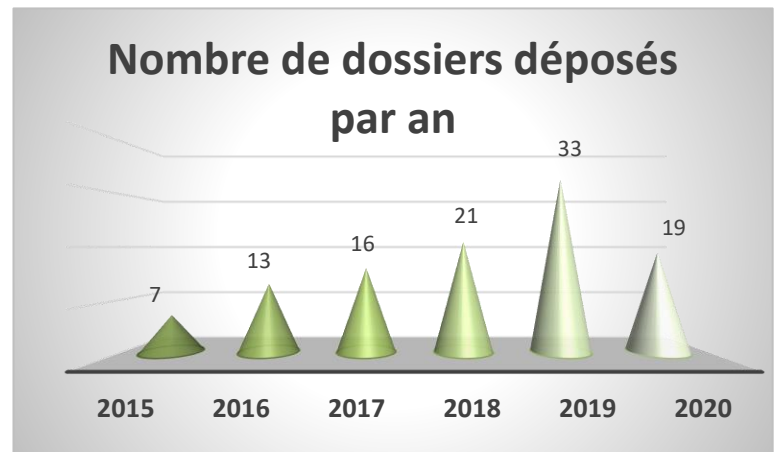
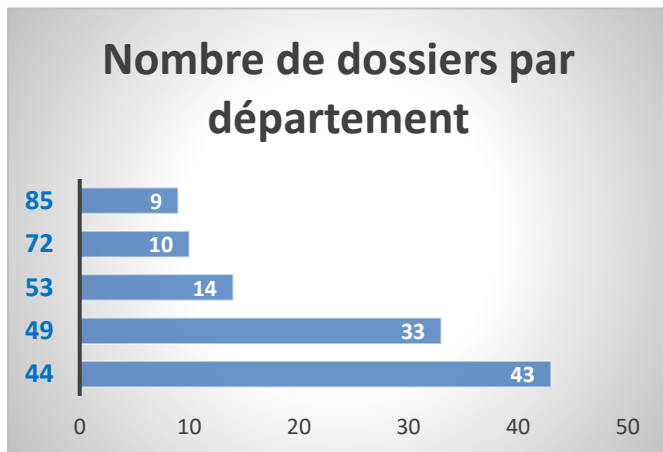
Au 31 décembre 2020, 5 dossiers ont été payés pour un montant de 584 988 € de dépenses publiques totales, dont 310 043 € de FEADER.

Domaine prioritaire 5E

Quatre types d'opérations du programme contribuent directement au DP 5E qui vise la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.

- **08.02 : Mise en place de systèmes agro-forestiers**

Cette mesure mise en œuvre depuis 2015 compte 109 dossiers programmés au total depuis le début de la programmation pour un coût total de 771 519 € de dépenses publiques totales dont 579 094 € de FEADER. La surface totale plantée sur les cinq départements atteint 858 ha et varie selon les projets de 1,23 à 47 ha par exploitation.



Un exemple de projet soutenu

Témoignage de Jean-Marc Aubret



Dans le cadre de sa reprise de l'exploitation M. Aubret a souhaité recréer de la biodiversité en implantant des arbres associés à des cultures céréalières associées à des plantes mellifères.

6 500 arbres et arbustes (2 100 pour l'agroforesterie) ont été plantés en décembre 2015 avec le soutien de l'association « Graine d'Idées » et de « Vendée Eau » pour les 4 kilomètres de haies.

Le choix des arbres s'est fait selon trois critères :

- Le potentiel mellifère pour donner de la nourriture variée et échelonnée aux abeilles,
- Le lien aux cultures, par exemple l'acacia permet de capter l'azote de l'air pour la restituer aux cultures,
- La qualité du sol déterminée après analyse.

Une vingtaine d'essences ont ainsi été plantées en 8 jours sur 50 hectares (chêne, poirier, merisier, châtaigner, acacia, peuplier, aulne, etc.), par lignes parallèles pour faciliter le travail agricole et apicole, et permettre un maximum d'ensoleillement sur les cultures.



L'exploitant laisse pousser au pied de la ligne d'arbres une végétation enherbée sur 2 mètres de large pour permettre le refuge aux insectes auxiliaires de cultures et donner aux abeilles un supplément de nourriture tout au long de l'année.

Cette bande nécessite néanmoins un entretien annuel pour éviter qu'elle ne salisse les cultures agricoles.



Cinq perchoirs à rapaces par hectares ont également été apposés pour limiter l'invasion des mulots. A une période, il y a eu une quarantaine de rapaces sur 15 jours !

Globalement la biodiversité est revenue sur les 65 hectares que constituent l'exploitation céréalière de Jean-Marc Aubret. Le paysage de la commune a été reconfiguré, créant un poumon vert et coloré.

Au 31 décembre 2020, 43 dossiers ont été payés pour un montant de 273 205€ de dépenses publiques totales dont 204 412 € de FEADER.

● 08.05.02 : Reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques

Ce type d'opérations consiste à aider au reboisement des peuplements pauvres (produisant un faible volume de bois) ou peu adaptés aux changements climatiques à venir. Le reboisement est une méthode rapide et efficace pour accélérer l'adaptation des forêts aux changements climatiques, tout en améliorant leur capacité de production et de stockage du carbone. L'aide requiert la réalisation d'un diagnostic préalable réalisé par un forestier qualifié.

Les dossiers accompagnés en 2020 représentent un engagement de 204 058 € de dépenses publiques totales, dont 153 043 € de FEADER.

Au regard des dossiers programmés à fin 2020, la surface totale à reboiser (2014 – 2020) est de 652 hectares avec un montant moyen d'aide publique par hectare de 1 600 € (FEADER et cofinancement du ministère en charge de la forêt). Il convient de noter qu'un appel à manifestation d'intérêt de

l'ADEME entre 2017 et 2020 a permis d'accompagner, en complément du soutien apporté au titre du PDRR, une surface totale de 732 Ha.

Une partie des surfaces à reboiser est consacrée à la biodiversité : espaces non reboisés (zones humides, zones rocheuses, maintien d'anciennes bandes boisées...), espaces reboisés avec d'autres essences que l'essence principale, repousses naturelles de taillis...

Au total, au **31 décembre 2020**, 48 dossiers ont fait l'objet de paiement ce qui représente 217 657 € de dépenses publiques totales dont 368 146 € de FEADER.

- **16.08 : Elaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier**

Ce type d'opérations vise à soutenir les projets et l'animation des stratégies locales de développement de la filière forêt-bois sur un territoire, dans les phases d'émergence, de mise en œuvre et d'animation.

Il s'agit d'un soutien à l'élaboration, à l'animation et à la mise en œuvre de démarches stratégiques valorisant la forêt sous une approche intégrée. Cette dernière associe des activités économiques (exploitation, commercialisation, débouchés...) et de services (protection de l'eau, de l'air, de la biodiversité, accueil du public en forêt...) et débouche sur un programme d'actions d'au moins 3 ans.

Au **31 décembre 2020**, 10 dossiers ont été programmés, dont **5 dossiers en 2020** portant sur des volets animation d'une charte forestière (3 dossiers) et sur une action d'élaboration d'une nouvelle charte (2 dossiers), ce qui représente 346 828 € de dépenses publiques totales, dont 277 462 € de FEADER à engager en 2020. Au global, à ce jour, 6 territoires sont donc inscrits dans la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement forestier. Pour 2 d'entre eux, des réflexions sont en cours pour élargir le périmètre territorial de l'action

Domaine prioritaire 6B :

- **19 : Leader**

Dans le PDRR Pays de la Loire, le domaine prioritaire 6B qui vise à promouvoir le développement local dans les zones rurales est intégralement couvert par la mesure 19 Leader. En effet, en tant qu'outil de développement territorial intégré au niveau local, Leader contribue directement au développement territorial équilibré des zones rurales et périurbaines, qui est l'un des objectifs globaux de la politique de développement rural.

A l'instar de l'année passée, de nombreux avenants aux conventions cadre ont été sollicités par les Groupe d'action local (GAL). 12 avenants ont été signés et 3 nouveaux avenants ont été sollicités par les GAL, afin de tenir compte pour l'essentiel de modifications de conditions d'octroi des aides inscrites dans les fiches-action des stratégies de développement local. A la demande de l'agence de service et de paiements (ASP), organisme payeur du FEADER, il a également été signé 27 avenants à la convention cadre, avec chacun des GAL de la Région Pays de la Loire, afin de préciser les dates de fin d'engagement et de paiement de la programmation.

De nombreux mouvements de maquette (à dotation par GAL constante) ont également été constatés sur cette année 2020, afin d'orienter la stratégie vers les besoins réellement identifiés à ce stade du programme. Dans la mesure où ces modifications sont décidées en comité de programmation Leader, cela traduit une certaine dynamique liée à l'émergence des projets sur le territoire et une capacité de ceux-ci à s'adapter aux besoins dans le respect de leur stratégie. La procédure administrative reste

cependant longue à mettre en œuvre et entraîne parfois quelques retards dans l'établissement des décisions juridiques attributives d'aides FEADER pour les projets concernés par ces modifications. La Région, en tant qu'autorité de gestion, préconise donc aux GAL de procéder à des révisions de plan d'action sur des fréquences raisonnables et de façon globale pour éviter des ajustements au coup par coup.

Les actions d'animation et d'accompagnement des GAL ont été freinées cette année 2020 en raison du contexte sanitaire de la COVID-19 depuis la mi-mars 2020 et un cycle de formations à destination des GAL et des agents régionaux instructeurs Leader prévu en avril 2020 a été annulé.

Toutefois, pour permettre de poursuivre la mise en œuvre les stratégies Leader et d'accompagner les territoires :

- Une rencontre régionale Leader à dimension technique s'est tenue le 3 mars 2020 (Autorité de Gestion via les services de la direction des politiques européennes / équipes techniques des GAL) ;
- Des rendez-vous bilatéraux ont été organisés avec les territoires rencontrant le plus de difficultés dans la mise en œuvre de leur programme.

Un travail de revue des programmes de l'ensemble des GAL a été mené au cours du second semestre afin de mesurer la dynamique réelle de sélection, programmation et consommation des dotations affectées à chaque programme LEADER. La Région a ainsi fait évoluer ces outils de suivi et de pilotage pour être en capacité d'identifier plus rapidement toute difficulté et d'être force de propositions dans le cadre de cette fin de programme. Ce travail a également été un appui à la décision dans le cadre de la mise en œuvre de la période de transition avec l'affectation de crédits FEADER complémentaires pour chaque GAL.

Etat de la programmation au 31/12/2020

19.1

Nb dossiers demande d'aide reçus	22
Nb dossiers engagés	20
Montant FEADER engagé	236 278 €
Nb de demandes de paiement reçues	18
Nb de dossiers payés	18
Montant FEADER payé	226 248 €

19.2, 19.3 et 19.4

Nb de dossiers demande d'aide reçus	1 331
Nb de dossiers programmés	950
Montants programmés	22 876 349 €

Taux de programmation	51%
Nb de dossiers engagés	939
Montants FEADER engagés	19 548 682 €
Taux d'engagement	44%
Nb de dossiers payés	525
Montants FEADER payés	10 156 101 €
Taux de paiement	22,8%

L'augmentation des paiements s'accompagne également d'une montée en puissance des contrôles sur place (2 nouveaux dossiers sélectionnés en 2020) et des contrôles de conformité (8 nouveaux dossiers sélectionnés en 2020) réalisés par l'organisme payeur.

La sous-mesure **19.3** relative aux activités de coopération des GAL connaît une timide montée en puissance en Pays de la Loire. Un travail d'accompagnement et de sensibilisation des GAL dans le cadre du Réseau Rural Régional a pourtant été initié en 2017 et s'est poursuivi tout au long de l'année 2018 (séminaire coopération Leader inter-régional, mise à disposition des outils de gestion, paramétrage d'OSIRIS). En 2020, 3 projets de coopérations ont été programmés ou sont en cours d'instruction pour programmation au sein des services de la Région. Environ 7 projets concrets sont en cours d'élaboration au sein des GAL (dont une coopération transnationale).

Il est à noter qu'il existe une dynamique toujours positive et un dialogue de gestion constant et constructif entre l'autorité de gestion et les GAL de la région.

Les perspectives pour l'année 2021 sont les suivantes :

- Montée en puissance de la programmation et engagement des types d'opération 19.2 et 19.3 et des paiements sur tous les types d'opération Leader (hors 19.1) avec le renforcement des équipes gestionnaires LEADER au sein de la Région jusqu'à la fin du programme en décembre 2025 ;
- Déploiement de nouvelles séquences de formation Leader pour les équipes animateur/gestionnaire au sein des GAL et l'équipe interne à la Région en raison d'une part d'un turnover du personnel et d'autre part, de la nécessaire montée en compétences de l'ensemble des personnes intervenant dans le cycle d'un dossier pour avoir des dossiers complets et répondant aux exigences des contrôles ;
- Mise en place de points trimestriels avec l'organisme payeur afin de fluidifier le suivi des avenants aux conventions cadre, les paiements et les contrôles ;
- Mise en œuvre de la transition pour la mesure LEADER avec le choix de la Région d'affecter une enveloppe complémentaire de 13 M€ de crédits FEADER ;
- La préparation du programme 2023-2027 et de l'appel à candidatures LEADER correspondant.

Par ailleurs, **les mesures 1 et 2**, relatives à la formation et aux conseils en faveur des acteurs des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire, étant des mesures horizontales, les dossiers qui en

relèvent sont programmés sur le domaine prioritaire correspondant à la thématique de la formation ou du conseil apporté.

- **01.01.01: Formation professionnelle et acquisition de compétences**

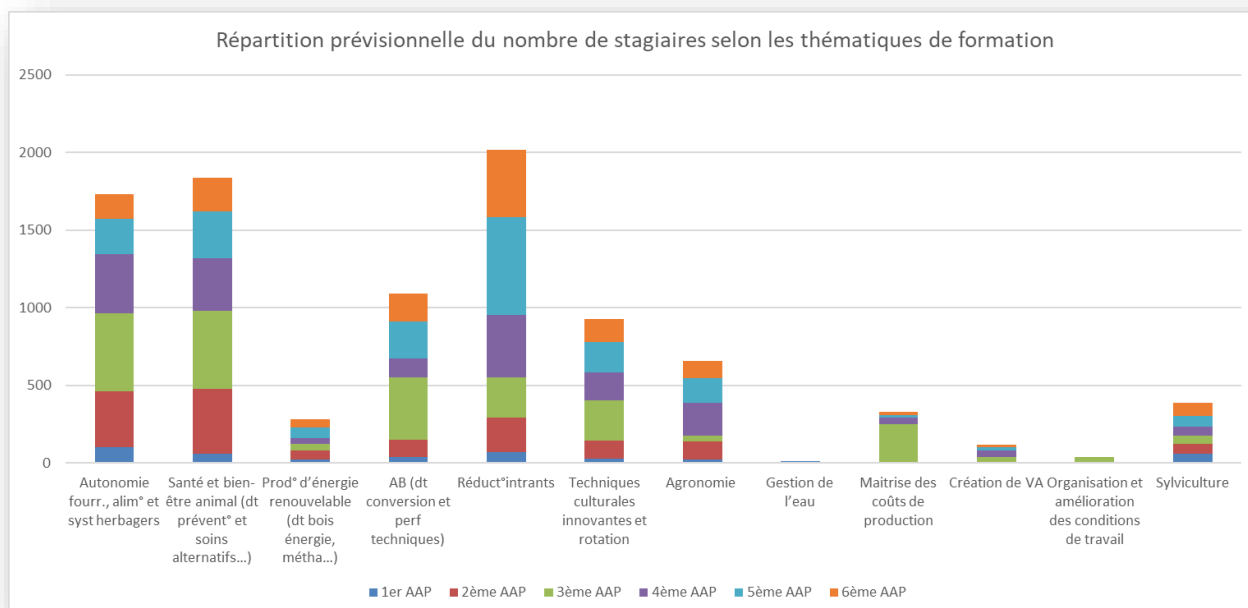
Ce type d'opération vise à soutenir l'offre de formation professionnelle continue des acteurs des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire. Le but étant de les accompagner dans l'exercice de leurs métiers, d'assurer la mise à jour de leurs connaissances, tant au regard des évolutions économiques que scientifiques et techniques et, plus particulièrement, de les sensibiliser aux problématiques de gestion durable des ressources, de changement climatique, d'environnement, de transition énergétique, d'intégration amont-aval de la chaîne alimentaire, en tenant compte des facteurs de la production, de la transformation et de la distribution des produits. Il s'inscrit également en réponse à la nécessité de mise en œuvre d'une démarche de progrès par les bénéficiaires des aides aux investissements dans les bâtiments d'élevage (04.01.01) et aux investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé (04.01.02).

L'année 2020 a été marquée par l'engagement des dossiers reçus au titre du cinquième appel à projets lancé au second semestre 2019 pour les programmes de formation 2020 et par le lancement d'un sixième appel à projets au second semestre 2020 pour les programmes de formation 2021.

Concernant le cinquième appel à projets, il a fait l'objet de deux dossiers de candidature : le premier à destination des acteurs des secteurs agricoles et le second des acteurs des secteurs forestier. Représentant un montant d'aide publique totale de 1 064 093 €, dont 851 274 € de FEADER, ils prévoient la réalisation de 4 290 jours de formation par 1 940 stagiaires (toutes filières confondues), dont 1 060 relèveraient du dispositif PCAE. Ces projets ont été programmés et engagés en 2020.

Concernant le sixième appel à projets, il a également fait l'objet de deux dossiers de candidatures à destination des mêmes acteurs et représente un montant d'aide publique totale de 793 641 €, dont 634 913 € de FEADER. Ils prévoient la réalisation de 4 670 jours de formation par 1 940 stagiaires (toutes filières confondues), dont 1 060 relèveraient de l'accompagnement prévu dans le cadre du PCAE. Ces projets seront présentés pour programmation en 2021. Leur dimension est en baisse en comparaison des années précédentes compte-tenu de l'impact COVID-19 et des incertitudes pesant sur la capacité des organismes de formation à réunir les stagiaires en 2021.

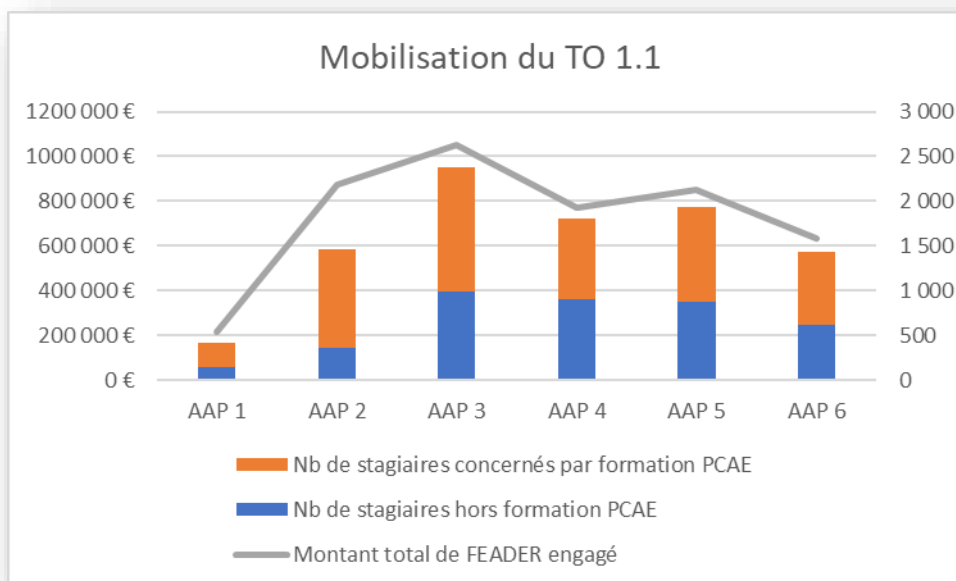
Les principales thématiques de formation prévues par ces deux appels à projets s'inscrivent dans la continuité des thématiques jusqu'alors soutenues.



Ainsi, les principales thématiques présentées pour les filières végétales concernent la réduction des intrants, les techniques culturales innovantes et l'agronomie. Pour les filières animales il s'agit essentiellement de l'autonomie fourragère et alimentaire ainsi que la santé et le bien-être animal avec une part importante dédiée à la prévention et aux techniques de soin alternatives. De manière transversale, les formations en lien avec l'agriculture biologique sont très bien représentées pour ces deux filières.

Du côté de la sylviculture, les programmes de formation ont continué de se diversifier en 2020 avec l'apparition de nouvelles thématiques autour de la biodiversité et des inventaires forestiers.

De manière plus globale, au 31 décembre 2020, la dynamique d'engagement des crédits européens et de réalisation des formations continue élevée et confirme l'intérêt de cette mesure. Les demandes déposées depuis le début de la programmation concernent ainsi près de 10 000 stagiaires avec une prévision moyenne de 1 500 stagiaires formés chaque année dont 59% dans le cadre de formations labellisées PCAE.

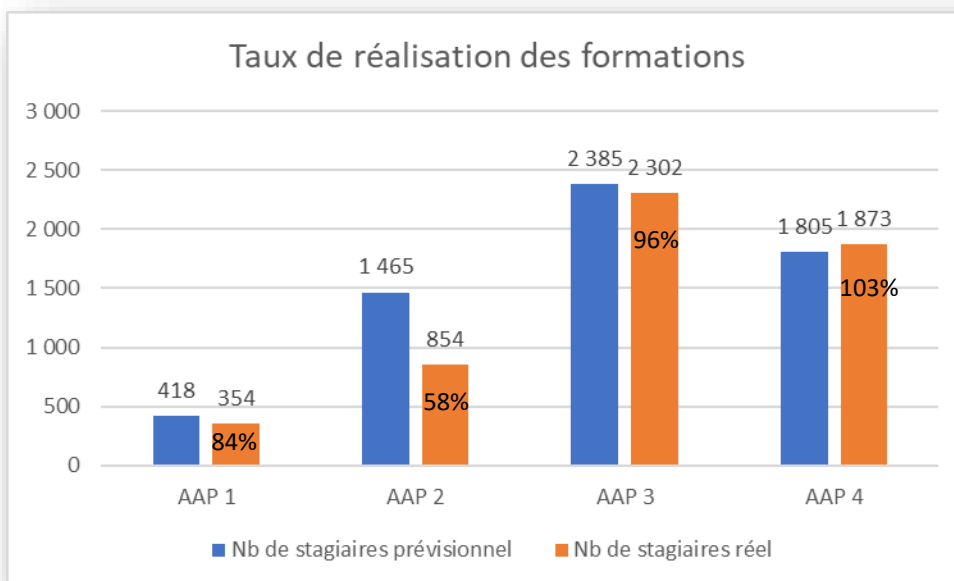


Afin de répondre à cette demande soutenue un transfert de 800 000 € à partir de la sous-mesure 16.1 « Accompagner la mise en place des groupes opérationnels du Partenariat européen pour l'innovation (PEI) » a ainsi été réalisé en 2020 portant l'enveloppe disponible à 4 104 000 € pour la sous-mesure 1.1.

Cette forte dynamique étant très liée à celle des aides aux investissements dans les bâtiments d'élevage (04.01.01) et aux investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé (04.01.02), les perspectives de besoin en formation pour ce public restent très élevées sur la période de transition 2021-2022. Ainsi, afin de répondre aux besoins identifiés sur le territoire, un septième appel à projets sera ouvert au second semestre 2021.

Concernant les paiements, **au 31 décembre 2020**, dix dossiers relatifs aux cinq premiers appels à projets ont été engagés pour un montant d'aides publiques totales de 4 708 809 €, dont 3 767 047 € de FEADER. Parmi eux, quatre dossiers relatifs aux trois premiers appels à projets ont été payés pour un montant d'aides publiques totales de 1 721 589 €, dont 1 377 271 € de FEADER.

Le taux de réalisation des projets entre le prévisionnel et le réalisé est satisfaisant. En moyenne, sur les quatre premiers appels à projets, 88 % du nombre de stagiaires prévisionnel a effectivement suivi une formation et 70% du FEADER engagé fera l'objet d'un paiement.



C. Autres éléments sur le programme

Le tableau B4 ne peut pas être renseigné car, au moment de la rédaction du programme, les domaines prioritaires secondaires avaient été renseignés dans le tableau 11.3 de manière indicative. Les outils informatiques utilisés pour instruire les dossiers concernés ne permettent pas de suivre ces éléments.

De la même façon, dans le tableau C, le tableau C2c (déclinaison des données des mesures 4 et 6 selon la taille des exploitations) n'a pas pu être renseigné.

Selon le règlement d'exécution (UE) 2018/276, le présent RAMO est constitué du périmètre suivant :

- les indicateurs financiers ainsi que le nombre d'opérations/de dossiers concernent tous les dossiers ayant fait l'objet d'au moins un paiement au 31.12.20 ;
- les indicateurs physiques ainsi que les investissements totaux concernent les dossiers soldés au 31.12.2020.

2. Mise en œuvre du plan d'évaluation

A. Description des modifications apportées au plan d'évaluation et explication

Les évaluations du FEADER se déroulent dans le cadre d'un Accord-Cadre commun avec le Programme Opérationnel FEDER-FSE permettant le recours à des évaluateurs externes et une mutualisation des travaux.

Ces travaux communs concernent les évaluations transversales sur la contribution du PDRR aux objectifs de préservation de l'environnement et sur le changement climatique ainsi qu'une évaluation sur le développement territorial.

B. Description des actions d'évaluation mises en œuvre

- Présentation des résultats et adoption du rapport l'évaluation d'impact des programmes FEDER et FEADER sur la protection et la préservation de l'environnement en comité de pilotage le 10 décembre 2020 (priorité 4)
- Notification au prestataire de l'évaluation de la contribution des programmes FEDER et FEADER sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique en novembre 2020
- Lancement des travaux sur l'évaluation d'impact du programme sur le développement et le maintien d'unités de production agricoles et agroalimentaires sur le territoire en janvier 2021,
- Lancement de la procédure de marché subséquent de l'évaluation du réseau rural au second semestre 2021
- Programmation de l'évaluation d'impact du programme sur l'évolution de la valeur ajoutée, de la qualité, du renouvellement des générations au 2nd semestre 2021

C. Description des activités mises en œuvre en lien avec la collecte des données

Sur l'année 2020, la collecte et la valorisation des données en vue des différentes évaluations prévues, de la préparation du rapport annuel de mise en œuvre, et plus largement pour le pilotage tout au long de la programmation, ont été déployées avec l'ensemble des référents chargés du pilotage des différents types d'opérations et avec la responsable du pôle Systèmes d'Information de la Direction des politiques européennes.

D. Liste des évaluations effectuées

L'évaluation d'impact des programmes FEDER et FEADER sur la protection et la préservation de l'environnement

E. Résumé des évaluations effectuées

Evaluation d'impact des programmes FEDER et FEADER à la protection et la préservation de l'environnement :

Cette évaluation couvre l'axe 5 du PO FEDER 2014-2020 (Pi 5a, 6d et 6e) et la priorité 4 du programme de Développement Rural Régional 2014-2020. Elle vise, sur ce périmètre, à évaluer l'impact des programmes FEDER et FEADER en faveur de la protection et la préservation de l'environnement. Cette évaluation a été réalisée dans le contexte de préparation de la programmation 2021-2027. Ainsi, les analyses ont abouti à des préconisations permettant à l'autorité de gestion régionale d'améliorer la prochaine programmation, sur les principaux critères de jugement évaluatifs identifiés : pertinence des actions pour répondre aux enjeux, complémentarité des interventions et cohérence des moyens mobilisés, efficacité et efficience des interventions, effet levier et plus-value des programmes, performance du pilotage et de la mise en œuvre et satisfaction des bénéficiaires.

Pour le FEADER le périmètre évalué concerne plus particulièrement les 7 mesures suivantes :

- TO 4.4 Investissements en faveur du patrimoine naturel
- TO 7.6.1 Animation des MAEC
- TO 7.6.2 contrats NATURA 2000
- TO 10.1 Mesures agroenvironnementales et climatiques

- TO 11.1 Conversion à l'agriculture biologique
- TO 11.2 Maintien en agriculture biologique
- TO 13.2 Indemnités Compensatoires de Handicap Nature

Elle s'est déroulée de mars à décembre 2020.

Selon une méthodologie validée avec le cabinet et l'Autorité de gestion :

- Analyse de pertinence et de cohérence stratégique sur base documentaire (PO, RAMO, documents cadre : stratégies régionales, dossiers d'opérations, etc.)
- Mise à jour de la situation environnementale régionale : état des lieux, chiffres clés, zones à enjeux et enjeux environnementaux prioritaires
- Analyse des données de suivi et de contexte (bilan physico-financier, analyse des indicateurs de réalisation et de résultat, ...)
- Près de 30 personnes sollicitées dans le cadre d'entretiens
- Réalisation de 7 focus thématiques et territoriaux intégrant 25 focus projets
- Enquête en ligne auprès de bénéficiaires
- Analyse comparative des solutions déployées sur d'autres territoires
- Différents temps d'échanges sur les constats et pistes de préconisations.

Les principales réponses aux questions évaluatives :

1) Cohérence de l'action

Les actions (FEADER) évaluées présentent des niveaux de cohérence stratégique et géographique élevés. En matière de préservation de la biodiversité, les actions menées au titre du TO 7.6.2 sont en adéquation avec les objectifs visés, tant en termes de secteurs géographiques (Natura 2000) que de type d'actions menées (connaissance, animation, gestion). Concernant les mesures contribuant au maintien d'une agriculture résiliente, les principaux territoires bénéficiaires de MAEC correspondent à la localisation d'enjeux écologiques majeurs à l'échelle régionale (zones humides et captages prioritaires notamment). En matière d'agriculture biologique, les zones de forte concentration, localisées sur la moitié ouest de la Loire-Atlantique, le centre Maine-et-Loire et le Sud-Vendée correspondent à des zones à forts enjeux environnementaux mais une part importante du territoire régional (Sarthe et Mayenne notamment) présentant d'importantes zones à enjeux (PAEC) bénéficie de taux d'exploitations en bio et conversion encore trop faibles (7,3% et 6,1% contre 9,1% au niveau national) malgré de fortes dynamiques de conversion.

2) Efficacité, effets levier et plus-value des projets et programmes

L'effet levier et la plus-value des fonds FEDER et FEADER est majeure et incontournable pour le maintien des dynamiques à l'œuvre, en particulier dans les aires protégées et les continuités écologiques/ N2000. Les faibles taux d'erreur constatés sur les dossiers reflètent un travail pointu des gestionnaires au stade de l'instruction et du paiement. Un enjeu de simplification de l'accès à ces fonds est à considérer sans pour autant que des solutions évidentes puissent être identifiées, ce qui pourrait permettre de couvrir des zones moins bien couvertes par de l'ingénierie.

D'un point de vue écologique et climatique de vraies dynamiques sont observées, étendues sur l'ensemble du territoire régional. Les objectifs cibles en matière de surfaces en MAEC (114 415 ha, soit 84% de l'objectif cible) et conversion à l'agriculture biologique (48 000 ha convertis soit 102%) sont déjà atteints ou en passe de l'être. Le nombre d'exploitations en Agri Bio a progressé de +52% en région Pays de la Loire entre 2014 et 2018, contre 44% au niveau national (+8 pts - source : ORAB, Agreste). 10,6% des exploitations ligériennes sont converties à l'agriculture biologique en 2018, contre 9,1 % des exploitations au niveau national (+1,5 pt)

3) Complémentarité et efficacité des interventions

Les synergies entre MAEC, aides au bio et d'autres dispositifs similaires devront continuer à être renforcées afin de conforter la progression des exploitants vers des pratiques durables, en les encourageant à adopter de nouvelles pratiques. Au regard du coût global de l'adhésion à ces dispositifs pour l'agriculteur (MAEC notamment), il sera indispensable de rechercher à optimiser l'efficacité des gains obtenus (économique, socioculturel), notamment par une meilleure articulation avec les aides du 1er pilier de la PAC.

4) Efficacité de l'organisation retenue

- 5) Des difficultés et freins administratifs multiples dans la gestion du programme sont soulignées, liées à un manque de clarté (des règles d'éligibilité, instances trop nombreuses, arbitrages trop longs au niveau des services centraux, ...), de moyens humains (+50% de dépense publique totale et beaucoup plus de dossiers à traiter par rapport à la programmation précédente), à des outils informatiques peu performants et au temps d'acculturation et de déploiement nécessaires au regard de la « prise en main récente » par la Région. Si la dynamique de programmation témoigne d'une réussite globale, malgré ces contraintes, il ne faut pas exclure que ces coûts de gestion et les risques en cas de contrôle puissent décourager certains MOA potentiels. La gouvernance est jugée dynamique avec un partenariat qui fonctionne bien, est opérationnel, facilite le travail en commun, ce qui explique les niveaux de programmation globalement satisfaisants. La comitologie multiple, spécifique à chaque enjeu (eau, agricole, biodiversité, ...) est favorable au partage de points de vue et aux échanges entre acteurs régionaux et territoriaux (Départements, profession agricole, ...). Le pilotage budgétaire de la Région, qui a réussi à financer les mesures jusqu'en fin de programme est apprécié d'autant que les contraintes étaient réelles. Enfin, des avancées sont recherchées sur la simplification notamment via l'application d'Options de Coûts Simplifiés. Le taux de satisfaction élevé concernant l'accompagnement technique est à souligner au regard de la complexité des programmes. Malgré les freins administratifs, l'attractivité financière et la clarté de l'information sur l'aide et son attribution sont jugées satisfaisantes. Question prospective – Enjeux et pistes d'améliorations : propositions de préconisations

Préconisation : Privilégier des mesures système, à l'échelle de l'exploitation.

Préconisation : Développer une animation territoriale collective en faveur de la montée en performance écologique des pratiques agricoles et valoriser les pratiques les plus vertueuses.

Préconisation - Relever le degré incitatif des mesures. Il pourrait s'agir de renforcer la conditionnalité des aides à l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.

Préconisation -. Pour une meilleure lisibilité, articuler les financements de l'UE au service de l'agriculture durable

Préconisation - Simplifier les dispositifs d'aides et sécuriser le parcours bénéficiaire

Préconisation - MAEC, trouver un juste milieu entre adaptation aux spécificités des territoires et socle commun.

Préconisation - Définir et déployer plus largement les Options de Coûts Simplifiées en cours de définition.

Description des actions de communication mises en œuvre en lien avec la publication des résultats des évaluations

Présentation en Comité de pilotage puis au Comité régional de Suivi.

Publication sur le site internet de la Région des résultats de de la synthèse des travaux <https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2021-03/livrable-ndeg6-synthese-de-levaulation.pdf> ; diffusions aux principaux partenaires.

F. Description de la suite donnée aux résultats des évaluations

Les résultats de cette évaluation sont intégrés aux travaux de préparation de la prochaine programmation ; les focus territoriaux réalisés par les évaluateurs sont valorisés pour assurer une meilleure information sur les projets pouvant bénéficier de subventions du FEADER.

Ces travaux ont fait l'objet d'une valorisation dans le cadre d'une conférence évaluative de la CE à Porto les 16 et 17 septembre 2021 à la demande de la DG Regional and Urban Policy Unit B.2 – Evaluation and European Semester. La présentation consistait à montrer l'intérêt de la mutualisation des travaux FEDER et FEADER :

L'évaluation a globalement permis de souligner la complémentarité des cofinancements de soutien à l'environnement et la cohérence de ces derniers avec la situation environnementale ligérienne. Les évaluateurs ont formulé plusieurs recommandations qui seront prises en compte pour la définition des contours de la programmation 2021-2027 (à partir de 2023 pour le FEADER), notamment concernant l'identification des bénéficiaires, les taux d'intervention, la complémentarité des cofinancements publics et le décroisement des cofinancements, la hausse des taux d'intervention et la simplification des dispositifs d'aide.

3. Éléments qui affectent la performance du programme et mesures prises

A. Description des moyens utilisés pour assurer la qualité de la mise en œuvre du programme

Modifications du programme

Adoption de la V8 du PDRR par la CE par décision d'exécution du 6 avril 2020 le 03 mars 2020 intégrant la modification de la maquette financière et des modifications des contenus de certains types d'opération après avis du partenariat dans le cadre de la consultation du Comité régional de suivi.

Cette modification concerne la maquette financière :

Pour la filière bois, des ajustements entre les différents types d'opérations en prenant en compte la dynamique en place et les cofinancements potentiels en prélevant 500 000 € sur le type d'opération

6.4 pour les types d'opération 8.5.2 (+ 350 000 €) et 16.8 (+ 150 000 €).

Afin de garantir l'accompagnement de l'ensemble des bénéficiaires, il est transféré 800 000 € de la sous-mesure 16.1 « Accompagner la mise en place des groupes opérationnels du Partenariat européen pour l'innovation (PEI) » vers le type d'opération 1.1. « Formation professionnelle et acquisition de compétences ».

Le plan des indicateurs et la cadre de performance du programme seront donc adaptés en conséquence ; le montant global de la maquette reste de 461,1M€

Il est aussi transféré 125 000 € de crédits FEADER à partir du type d'opération 7.6.2 – Contrats Natura 2000, et 125 000 € de crédits FEADER à partir du type d'opération 10.1 – Mesures agroenvironnementales et climatiques pour répondre à la dynamique d'installation des systèmes agroforestiers.

Elle intègre aussi des adaptations de contenus de certains types d'opérations :

Ajustement du type d'opération 10.1 « mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) avec l'extension de la zone d'action prioritaires eau, afin de couvrir davantage de bassins versants et de donner une nouvelle impulsion à la contractualisation des MAEC et l'ouverture de nouvelles modulations des mesures Systèmes

La race bovine Froment du Léon est ajoutée au titre de la protection des races menacés (PRM).

Suite à la publication du règlement délégué 2019/1867 DE LA COMMISSION du 28 août 2019, dans l'objectif de simplifier l'utilisation des financements accordés au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et de réduire à la fois la charge administrative et le risque d'erreur, la possibilité d'établir un taux forfaitaire pour le remboursement des coûts d'opérations soutenues au titre de l'assistance technique est introduite dans cette version du PDRR.

Les plafonds de montants subventionnables de type d'opération 4.2.2 Transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme sont modifiés de 80 000 € de dépenses éligibles, à 200 000 €.

Formation des services instructeurs

L'accueil d'une formation de formateur à la gestion du FEADER les 11 et 12 février 2020 à Nantes organisée à destination des autorités de gestion, des services déconcentrés de l'Etat et des directions régionales de l'ASP a permis de former 6 personnes. Ces personnes pourront ensuite déployer les formations.

La parution de modules nationaux en ligne diffusés à l'ensemble des agents intervenants sur le FEADER a permis de continuer à proposer une offre de formation en cette année marquée par l'absence de réunions en présentiel dans le contexte du télétravail généralisé en raison de la pandémie de la COVID 19.

Cette offre de formation sera reprise en 2021 avec la préparation d'un kit de présentation du FEADER aux personnes intégrant les services de la Région et les services instructeurs. Des formations seront aussi assurées à destination de GAL et sur les thématiques spécifiques de la commande publique et des aides d'Etat.

Plan d'action sur le taux d'erreur

Ce plan est construit et alimenté par les mesures correctives engagées pour répondre aux constats d'insuffisance formulés par les auditeurs européens et à ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs.

La Région Pays de la Loire participe chaque mois au comité opérationnel qui regroupe les Autorités de gestion (AG), l'organisme payeur (ASP) et le Ministère en charge de l'agriculture qui assure la coordination. Les mises à jour de ce plan d'actions et les actions correctives transversales à mettre en œuvre sont inscrites à l'ordre du jour de cette instance dans le cadre de groupes de travail spécifiques sur les audits et contrôles.

La Région effectue également de son côté son propre suivi du plan d'actions afin de définir et mettre en place des mesures correctives au niveau régional qui peuvent conduire à modifier les documents d'instruction, les formulaires de demandes d'aide et de paiement à destination des porteurs de projet par exemple ou à la diffusion de consignes d'instruction ou de notes régionales spécifiques.

En 2020, deux séances de bilan annuel des contrôles sur l'ensemble des types d'opérations copilotées avec la DRASP ont permis, d'une part d'informer les instructeurs sur les procédures et d'identifier les thématiques de contrôles et, d'autre part, de définir un calendrier de réunions par types d'opération sur les dossiers en contrôles pour 2021.

Cette démarche a pour objectif d'identifier les points de vigilance et de proposer des solutions d'améliorations (notes et consignes, formation, ...) ; elle se déploiera en 2021.

Animation du programme

- Cette année 2020 est marquée par le contexte de la pandémie et la mise en place d'un état d'urgence sanitaire interdisant le plus souvent les réunions en présentiel. Cependant le pilotage régional a continué à distance avec la mise en place d'un guide Covid permettant aux instructeurs d'adapter le suivi des dossiers à cette période et aux règlements communautaires :
 - Déblocage du paiement des soldes des dossiers sélectionnés en contrôle sur place
 - Élargissement des modalités de réalisation des visites sur place (photos géoréférencées, visites virtuelles, vidéos)
 - Prolongation des dates et délais inscrits dans les décisions attributives d'aide de 6 mois (décision Présidente du 5 juin 2020)
 - Présentation d'un rapport à la session du Conseil régional du 9 et 10 juillet 2020 pour assouplir certaines règles fixées dans les règlements ou cahiers des charges votés en commission permanente
 - Sélection de certains projets non complets (ex. absence du permis de construire) sous condition de transmettre les pièces manquantes pour réaliser l'engagement juridique

Ce guide a été construit en lien avec les autorités nationales pour assurer la continuité des instructions et paiement des aides du FEADER.

Les instances partenariales de suivi :

Le Comité régional de suivi (CRS) s'est tenu en consultation écrite du 27 janvier au 14 février afin de porter un avis sur la version 8 du PDDR.

Le CRS du 22 septembre 2020 a permis l'approbation du RAMO de l'exercice 2019.

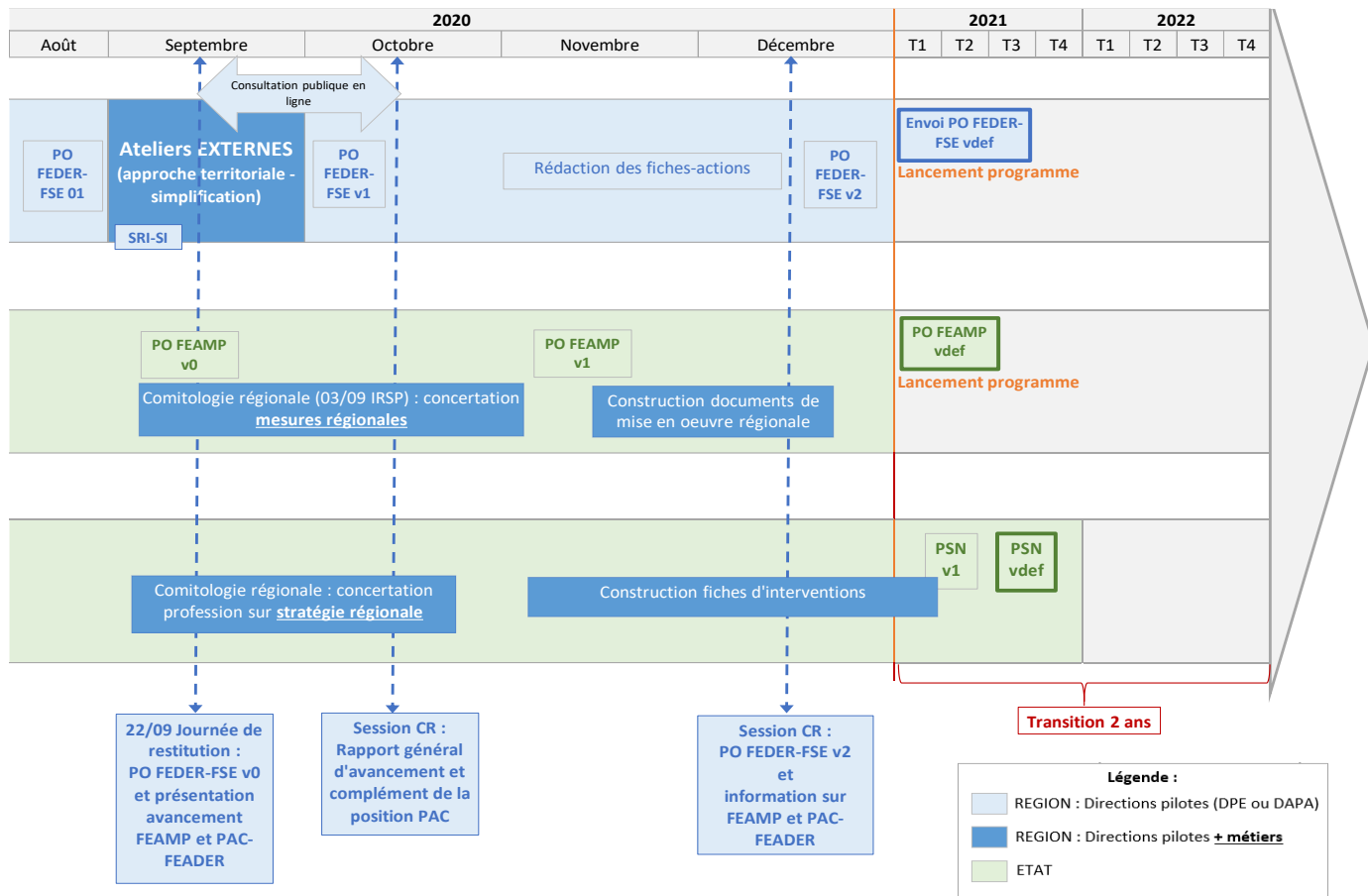
Le CRS, en consultation écrite, du 19 novembre au 9 décembre, portait sur la préparation de la prolongation du PDRR 2014- 2020 dans le cadre de la transition 2020 -2021 avec la mise en place de modification des critères de sélection, de la périodicité des demandes et des plafonds de montants subventionnables pour les types d'opérations 4.1.1 Investissements dans les bâtiments d'élevage, 4.1.2 Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé, 4.2.1 Investissement en faveur de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles par les industries agroalimentaires, 4.2.2 Aides à la transformation et à la commercialisation de produits de la ferme.

Le Comité régional d'animation s'est réuni le 19 juin ; il a permis de présenter l'état d'avancement du PDRR, les mesures dites COVID 19 et des règles de jurisprudence ainsi que les principales actualités sur la préparation de la prochaine programmation et son calendrier.

Préparation des programmes 2021-2027

En 2020, la construction du Plan Stratégique national a mobilisé les équipes tout particulièrement autour de la réflexion sur les interventions régionales (besoins, définitions, rédactions mutualisées des fiches avec les autres Régions).

Le calendrier pour le FEADER s'est inscrit plus globalement dans le calendrier régional de concertation sur les fonds européens :



Enfin en 2020, la Région s'est aussi fortement mobilisée pour préparer la période de transition 2021/2022 tant en termes d'estimation des besoins financiers, que de réflexion sur les articulations avec les contenus des types d'opérations avec le plan de relance national et le plan de relance européen ; ces travaux menés en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'agriculture et du développement rural ont abouti à proposer une modification du PDRR en avril 2021.

B. Mise en œuvre des options de coûts simplifiés

FEADER total 2014-2020	% prévu de coûts simplifiés sur le FEADER total (calcul automatique à partir des mesures installation, MAEC et ICHN du PDR)	% de réalisation (calcul automatique à partir des déclarations de dépenses)
461 129 196,00 €	60,07	33,88

4. Mise en œuvre de l'assistance technique et obligations de publicité

A. Etat des lieux :

B.

La programmation des actions de l'année 2020 a été modifiée en cours d'année en raison de la crise sanitaire qui n'a pas permis d'organiser certaines rencontres sur les territoires avec les acteurs locaux. Pour autant le réseau rural s'est largement adapté en offrant de nombreux temps d'échanges et de formation en visio conférence.

a. Actions mises en œuvre et état des lieux de la mise en place du RRR

Le programme de développement rural (PDR) du FEADER 2014-2020 prévoit la poursuite de l'animation d'un Réseau Rural Régional. Devenue autorité de gestion du programme régional de développement rural FEADER pour la période 2014-2020, la Région a fait le choix d'internaliser cette animation. Les activités de ce réseau sont spécifiquement soutenues par le PDR afin de permettre le dialogue entre les territoires ruraux, le partage des bonnes expériences, l'accompagnement des bonnes pratiques, la mutualisation, la professionnalisation des acteurs, et susciter de nouvelles coopérations entre acteurs. Il s'agit également de promouvoir une démarche ascendante et repérer les innovations territoriales, afin d'en assurer leur diffusion. Il a également pour mission l'appui et le conseil aux animateurs des GAL Leader.

Le Réseau Rural Régional repose sur une instance de pilotage, nommé le bureau du Réseau Rural Régional, présidée par l'autorité de gestion. Il rassemble des représentants du monde rural. Cette instance décide du programme d'actions et des axes de travail du Réseau. Les membres de ce bureau illustrent la diversité de nos ruralités pour répondre au mieux à leurs préoccupations.

Il s'agit de représentants des Associations des Maires de chaque département, des Conseils départementaux, des chambres consulaires, des sous-préfets en charge de la ruralité, de la Présidente de la fédération régionale des Familles rurales et du Président de la fédération régionale des Maisons familiales.

Lors du premier bureau du Réseau Rural Régional du 14 novembre 2016 deux thèmes de travail avaient été validés : les démarches alimentaires territoriales et la mobilité en milieu rural. Les journées sur la mobilité durable en milieu rural ont débuté en 2018 et se sont poursuivies début 2019.

En 2019, le bureau du Réseau Rural Régional s'est tenu le 26 avril 2019 à Sablé sur Sarthe. Il s'agissait de faire le bilan des actions menées par le Réseau et de présenter les actions 2019-2020. La thématique de travail 2020 a également été choisie : utilisation du foncier en zone rurale.

Ce bureau a été également l'occasion de questionner ses membres sur la notion de « Réseau et coopération », et sur « animer, accompagner, que retenir des expériences passées ? Où devons-nous progresser ? Comment mieux accompagner les projets locaux ? Retour critique et temps de réflexion collective ».

Les membres du bureau ont défini le Réseau Rural Régional par ce nuage de mot :



A la question « quelles sont les 4 priorités du Réseau Rural Régional ? » les réponses ont été les suivantes.

- Davantage de témoignages, de visites de sites, de rencontres (actions réalisées en 2020 : présentation d’actions concrètes lors de webinaires ex : présentation du centre de santé Henri DUNANT à Laval »)
- Accompagnement de projets innovants dans les territoires (mise en œuvre en 2020 de l’Appel à Manifestations d’Intérêt « solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires » à la suite des journées mobilité du Réseau Rural Régional afin d’accompagner les innovations et expérimentations des territoires ruraux),
- Un soutien technique pour mettre en œuvre les projets,
- Mettre à disposition des élus des outils et des guides, (alimentation régulière des pages de capitalisation sur site internet du Réseau Rural Régional et mise en œuvre de formation des animateurs LEADER en fonction de leurs besoins).

Ainsi, les demandes des membres du bureau du Réseau Rural Régional ont été mises en pratique concrètement en 2020.

En matière de diffusion d’information et d’actualité, le Réseau Rural Régional s’appuie sur le site internet du Réseau Rural National qui est alimenté régulièrement :

<https://www.reseaurural.fr/region/pays-de-la-loire>

Le Réseau Rural des Pays de la Loire participe activement aux réunions nationales des correspondants des Réseaux Ruraux Régionaux et au Comité Réseau Rural.

b. Actions effectuées relatives à la mise en œuvre du plan d’actions

Les actions du Réseau Rural Régional concernent deux cibles principales :

o Les 27 GAL LEADER des Pays de la Loire :

Pour accompagner les animateurs LEADER dans leurs pratiques professionnelles, le Réseau Rural a mis en œuvre des formations adaptées à leurs besoins. En 2020, une formation sur la pensée visuelle (mind

mapping et facilitation graphique) a été organisée à leurs demandes. Il s'agissait d'une formation permettant de transformer des idées en dessins simples et impactants, construire une boîte à outils visuels et savoir structurer visuellement les informations. Cette formation a notamment eu pour objectif d'améliorer l'organisation et la préparation des comités de programmation LEADER.

Au vu de la situation sanitaire, le Réseau Rural des Pays de la Loire a également proposé fin 2020 une formation sur le management de projet et de réunion à distance.

Le Réseau Rural des Pays de la Loire est aussi partenaire de projets lauréats de l'AAP Mobilisation collective pour le Développement Rural du Réseau Rural National. Ainsi, il participe aux travaux du projet CARNAC : le développement rural par la coopération.

Il s'agit d'un projet partenarial qui prolonge les travaux menés par l'Institut des Territoires Coopératifs depuis 2015 sur la maturité coopérative. Il vise à produire, mettre en œuvre, et diffuser une connaissance nouvelle sur le comment coopérer, afin de contribuer au développement rural par la coopération. En 2020, cette collaboration a continué afin de mettre en place des ateliers/formation sur « Comment mettre la coopération au cœur de votre écosystème territorial » à destination des animateurs, LEADER, des membres du comité de programmation et de leurs partenaires.

o Les acteurs du développement rural agricoles et non agricoles :

En 2020, la thématique de travail traitée dans le cadre du Réseau Rural Régional était la stratégie foncière au cœur du développement de nos territoires ruraux. **Quels sont les enjeux économiques, agricoles, résidentiels ou écologiques des stratégies foncières dans les communes rurales ? Comment réorganiser les territoires en fonction de l'évolution des modes de vie ?**

Le Réseau Rural Pays de la Loire a développé ces sujets lors de deux journées d'échanges le 20 novembre et le 15 décembre 2020 auxquelles ont participé de nombreux élus locaux, collectivités, urbanistes... Ces journées ont été réalisées à distance en raison de la crise sanitaire avec des moyens techniques de diffusion (studio) jusqu'ici jamais utilisés qui ont permis de pallier l'impossibilité de réunir physiquement les participants tout en proposant une animation dynamique.

Ambition de ces rendez-vous : aider les territoires ruraux à mettre en œuvre des solutions adaptées à leurs besoins.

Une page d'information sur cette thématique a été créée : <https://www.reseaurural.fr/region/pays-de-la-loire/journees-la-strategie-fonciere-au-coeur-du-developpement-de-nos-territoires-ruraux>

Les replays et les vidéos d'initiatives présentées sont également disponibles : <https://www.reseaurural.fr/region/pays-de-la-loire/journees-la-strategie-fonciere-au-coeur-du-developpement-de-nos-territoires-ruraux>

Les participants à ces journées ont apprécié les différents outils diffusés au cours de ces journées (diaporama, films) et les ont réutilisés au sein de leurs structures comme supports de sensibilisation ou pour poursuivre et alimenter leurs actions sur ce sujet.

Par ailleurs, le 10 mars 2020, de nombreux techniciens de collectivités de la Région Pays de la Loire ont participé à une journée autour de la thématique tiers lieux organisée par le Réseau Rural Régional, Réso Ville, la CRESS, et PING. Cette rencontre avait pour objectif de donner les bases conceptuelles d'un tiers lieux et les ressources nécessaires pour accompagner l'émergence et le développement de ces projets sur leurs territoires.

L'année 2020 fut également l'année des webinaires développés plus largement en raison de la crise sanitaire:

- le 25 juin 2020 : « une opportunité pour développer les mobilités actives » avec l'ADEME, le CEREMA, l'association vélo pour tous.
- le 4 décembre 2020 : présentation et échanges autour d'une solution innovante d'accès aux soins avec le projet de création d'un centre médical alliant médecins retraités et internes en médecine générale pour une réponse innovante à une problématique de désertification médicale et d'accès aux soins de proximité. Ce RDV a été organisé dans le cadre d'un cycle de webconférences organisées avec d'autres Réseaux Ruraux Régionaux et consacrées à différentes initiatives de développement rural. Il s'agit de rendez-vous à distance, ouverts à tous, depuis son lieu de travail ou son domicile. Un acteur de terrain ou un spécialiste du développement rural apporte son témoignage.

C. Publicité du programme :

La stratégie de communication des programmes européens gérés par la Région des Pays de la Loire en 2014-2020 a été adoptée par les membres du comité régional de suivi le 17 août 2015. Cette stratégie est commune au FEDER, FSE, FEADER et FEAMP.

Elle vise à :

- valoriser l'action de l'Europe et de la Région par des réalisations concrètes, et donc les bénéficiaires et leurs projets ;
- clarifier le rôle européen de la Région ;
- informer et accompagner les porteurs de projet ;
- enfin, faire aimer l'Europe, rapprocher l'Europe des citoyens, notamment en incitant à aller au-delà des obligations réglementaires.

1. Des autocollants pour les bénéficiaires : la visibilité de l'Europe sur les projets financés

À l'instar de 2019, des **autocollants** à destination des bénéficiaires d'aides FEADER ont été renouvelés. Ces supports de publicité sont adressés par les services instructeurs aux bénéficiaires afin d'illustrer leurs outils de communication (panneaux d'affichage, etc...). Ils sont également appropriés pour les manifestations organisées par les porteurs de projets (inaugurations, etc...). Ils assurent ainsi la visibilité de la Région et de l'Europe.



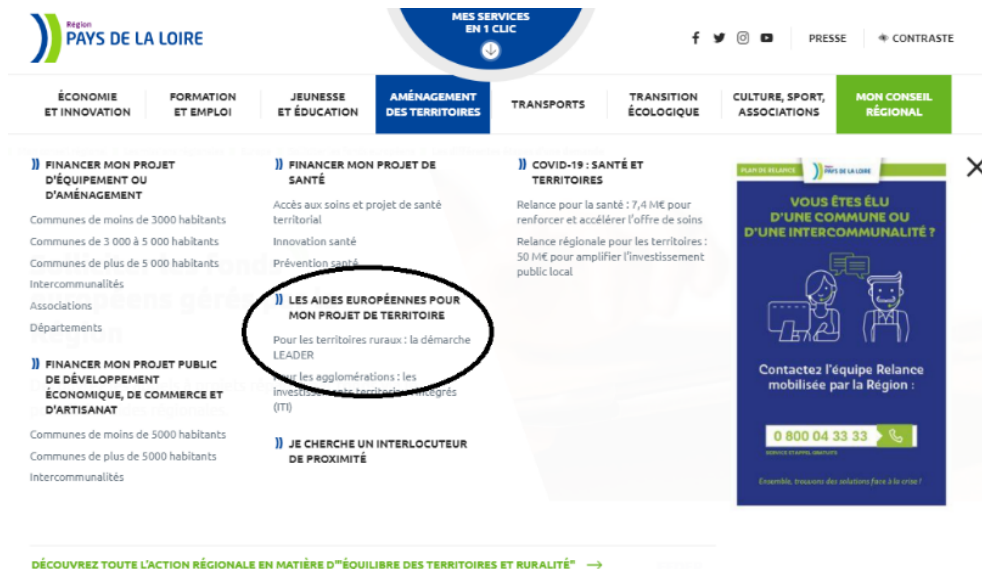
2. Un nouveau site internet stabilisé et opérationnel : la vitrine de l'Europe en région

Un site régional accessible et plus lisible

La Région des Pays de la Loire s'est dotée d'un nouveau site internet à l'interface plus ergonomique et aux nouvelles fonctionnalités. Le site offre une navigation plus fluide et plus agréable aux internautes grâce à un nouveau graphisme, une navigation plus aisée. Il est également maintenant accessible sur les téléphones mobiles, dont provient la grande majorité du trafic.

Disséminer l'Europe sur l'interface principale

Afin de mettre au mieux en avant les possibilités offertes aux potentiels bénéficiaires, la Région a fait le choix de multiplier les possibilités d'accès depuis la page principale vers le site Europe intégré. Ces accès multiples permettent d'amener les porteurs de projets en recherche de financements à envisager les possibilités offertes par l'Union européenne alors même que leur navigation se concentrait sur d'autres aides. Ces renvois ont été intégrés depuis les autres rubriques thématiques. Un exemple pour le FEADER est l'intégration de la démarche LEADER dans la thématique « aménagement du territoire ».



Le site Europe

Outre les accès via l'interface principale, l'URL <http://www.europe.paysdelaloire.fr> permet aux ligériens d'accéder directement aux informations liées à l'Europe.

Un travail mené durant plusieurs mois avec la Direction de la Communication a permis de cerner les attentes et les habitudes numériques des ligériens afin de construire un site le plus accessible possible. La page FEADER a ainsi été conçue pour répondre aux mieux aux attentes des ligériens et des porteurs de projets.

Ainsi, **une première page** intitulée « comprendre les fonds européens » permet de donner accès aux ligériens à une information transparente sur chaque fonds, dont le FEADER. Elle regroupe une vidéo de présentation, les chiffres clés, une bibliothèque de ressources documentaire, une présentation du Réseau Rural Régional et de la démarche LEADER, à laquelle a été consacrée une page à part.



Des exemples concrets de projets soutenus permettent également de mettre en avant des bénéficiaires et d'informer les ligériens de l'action de l'Europe sur le territoire.

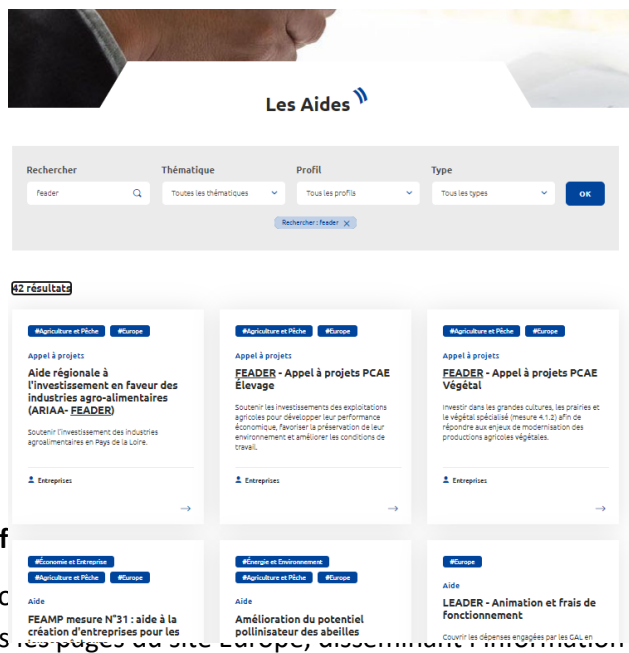
Une seconde page plus technique regroupe les appels à projets ouverts du FEADER, mais aussi les obligations de publicité et de communication, ainsi que les étapes de la vie d'un dossier. Cette page est plutôt à destination des porteurs de projet et des bénéficiaires.



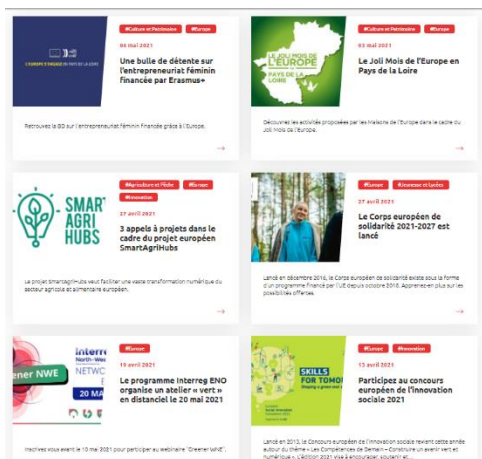
Un portail unique pour les aides de la Région

Cette page technique offre un renvoi direct au **moteur de recherche des aides de la Région**. Au sein de ce portail, toutes les informations concernant les aides et les appels à projet sont régulièrement mises à jour, ainsi que les fichiers correspondants.

Par ailleurs, la concentration des aides sur un portail unique permet aux porteurs de projet d'accéder aux fonds européens alors que ceux-ci n'étaient pas forcément leur recherche première.



Sensibiliser et informer les agriculteurs et les professionnels de la région. Les actualités des financements remontent sur toutes les pages du site Europe, assurant ainsi une information relayées sur le site et aux visiteurs.



Dans la mesure du possible, les actualités du FEADER sont relayées sur les réseaux sociaux de la région. (Plus de 43 000 personnes suivant le réseau social sur Facebook, 52 000 personnes sur Twitter).

Enfin, dans un souci de transparence, une page spéciale a été créée afin **d'informer les ligériens sur les travaux liés au post2020**. Ces informations sont régulièrement mises à jour, les consultations, webinaires et autres documents supports sont mis en ligne et accessibles à tous.

3. Création et mise à jour de guides : faciliter l'information aux bénéficiaires et au grand public

Un accès à différents **guides et supports** en appui au montage et au suivi de dossiers est également disponible en ligne, comprenant entre autres une **cartographie des projets** cofinancés par les FESI, mais aussi :



un guide pour communiquer sur un projet européen à destination des bénéficiaires de fonds européens,

une brochure « FEADER mode d'emploi » à destination des porteurs de projets et du grand public distribuée lors des réunions publiques de présentation des FESI,



le « résumé à l'intention des citoyens du rapport annuel de mise en œuvre pour l'année 2019 » FEADER à destination du grand public. Ce dernier a été mis en ligne sur le site Europe de la Région, transmis à différentes partenaires et élus ainsi qu'à la Commission européenne.

Il permet ainsi de satisfaire à l'obligation de réaliser des résumés à l'intention des citoyens en annexe aux rapports annuels de mise en œuvre et de mettre en valeur les projets soutenus par l'Europe.

4. Les relations presses : garder le lien malgré l'annulation des visites de projets

En 2019, une grande importance avait été accordée aux **visites de projets** dédiées au FEADER. Malheureusement, les visites prévues en 2020 ont dû être reportées en raison de la crise sanitaire. Les déplacements d'élus ont également été limités dû à la période pré électorale.

Afin de pallier ce manque, une attention particulière a été prêtée à l'envoi d'information à la presse régionale, afin que le sujet Europe ne s'épuise pas. Ainsi, plusieurs projets financés par le FEADER ont été mis en avant.

Régions La région Pays de la Loire montre son soutien au bio

Le conseil régional a adopté en 2018 un plan d'accompagnement de l'agriculture biologique. À côté des aides surfaciques, il soutient la structuration de l'offre et le développement des circuits de proximité afin d'assurer un équilibre des marchés.

45 millions d'euros sur deux ans

Élaborée en concertation avec les acteurs ligériens de la filière agrobiologique, cette stratégie régionale se décline en trois axes : la poursuite du soutien en faveur des changements de pratiques vers l'agriculture biologique, le renforcement

développement de la consommation. Au niveau financier, le 45 millions d'euros (Feader inclus), dont plus de 6 millions rt aux engagements existants.

Des plantations subventionnées

Ce projet a bénéficié d'aides de la région Pays de la Loire à hauteur de 20 % et de l'Union européenne via le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) pour 60 % de son coût.



Un nouveau budget pour 2021-2027

Ces propositions sur la relance sont arrivées en même temps qu'une nouvelle proposition de budget de l'UE pour 2021-2027. Avec les 50 milliards du plan de relance prévus sur cet exercice budgétaire, la part réservée à la politique de cohésion sera de 373 milliards €. Par rapport à la précédente proposition, la Commission augmente aussi de 15 milliards d'euros le soutien au développement rural via le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) dont le budget passe de 75 à 90 milliards €.

Les Fonds structurels au service de la relance économique

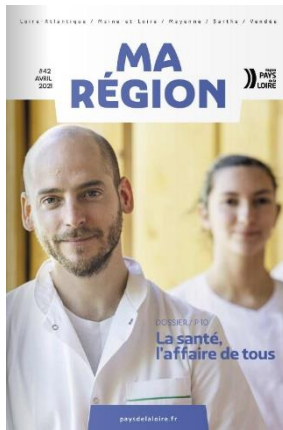


La Commission européenne a dévoilé un plan de relance des économies européennes qui passe notamment par les Fonds structurels. Mais le gros des subventions soutiendra un plan d'investissement à présenter par l'Etat. Une démarche dont les régions ne veulent pas être exclues.

de 900 000 euros

rojet est estimé à 904 000 €. Il est pris en charge à 29 % par la communauté d'agglomération (259 000 €) et 25 % par le conseil régional (000 €). La commune et le Département en prennent chacun 15 % (000 €). Puis l'Europe, via un fonds Feader, et l'Etat abonderont à eur de 100 000 et 50 000 €. Restent les aménagements municipaux qui sont évalués à 250 000 € (dont 97 000 € abondés par le fond de concours intercommunal).

5. Le Magazine Région : diffuser l'information au cœur du territoire ligérien



Le magazine mensuel « Ma Région » permet de diffuser dans tous les foyers ligériens des 5 départements des exemples de projets financés par les fonds européens en adéquation avec les thématiques abordées.

6. Le partenariat avec le site « Toute l'Europe » : toucher le grand public francophone

En 2020 a été lancé un partenariat avec le site « Toute l'Europe ». Ce site à destination du grand public est une référence francophone en termes de diffusion d'informations et de sensibilisation en ce qui concerne les questions européennes. Il propose des contenus pédagogiques à la portée de tous sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi que sur les grands sujets d'actualité. Le site propose également une revue de presse quotidienne et des contenus interactifs.

En 2019, le site a souhaité élargir ses propositions de contenus à la valorisation de projets locaux et propose depuis 2020 une section pour découvrir l'action des fonds européens en Région. La Région Pays de la Loire a ainsi contractualisé avec le site en 2020 et étoffera sa collaboration en 2021. Une newsletter attenante au site permet, outre le site, de diffuser l'information au plus grand nombre. Cette vitrine constitue un vrai plus pour la communication sur les projets ligériens en Région.

